



HAL
open science

La double dédicace du sanctuaire des Tours Mirandes (Vendeuvre-du-Poitou, Vienne) dans la cité des Pictons

Bertrand Goffaux, Jean Hiernard

► **To cite this version:**

Bertrand Goffaux, Jean Hiernard. La double dédicace du sanctuaire des Tours Mirandes (Vendeuvre-du-Poitou, Vienne) dans la cité des Pictons. *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2011, 68 (2), pp.253-290. hal-01384283

HAL Id: hal-01384283

<https://hal.science/hal-01384283>

Submitted on 5 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

LA DOUBLE DÉDICACE DU SANCTUAIRE DES TOURS MIRANDES (VENDEUVRE-DU-POITOU, VIENNE) DANS LA CITÉ DES PICTONS

Bertrand GOFFAUX*

avec la collaboration de Jean HIERNARD*

Mots-clés. Rome, Gaule, Aquitaine, Pictons, vicus, religion, sanctuaire, épigraphie.

Résumé. Les fragments de la plaque de marbre opisthographe du sanctuaire des Tours Mirandes à Vendeuivre-du-Poitou (Vienne) ont été mis au jour lors des fouilles sur le site au début des années 1970, sans jamais faire l'objet d'un véritable travail d'édition. La présente étude constitue donc une *editio princeps* et cherche à reconstituer le texte des deux faces de ce document exceptionnel qui reprend, d'un côté, la dédicace originelle du sanctuaire, faite sans doute à l'époque julio-claudienne, et, de l'autre, un texte commémorant d'importants travaux de réaménagement, probablement effectués dans la seconde moitié du II^e s. ou au début du III^e s. En dépit de sa conservation très fragmentaire, ce document nous aide à mieux comprendre l'histoire de ce vicus et l'organisation religieuse de la cité des Pictons, en révélant l'implication de notables locaux dans la construction du sanctuaire à différentes époques, et en soulignant la place sans doute occupée par le dieu Apollon dans le panthéon civique.

Key-words. Rome, Gaul, Aquitania, Pictones, vicus, religion, sanctuary, epigraphy.

Abstract. The pieces of a marble opisthograph plaque from the sanctuary at les Tours Mirandes (Vendeuivre-du-Poitou, Vienne) have been uncovered during the excavations carried out on the site in the early seventies, without having been actually published. So in this paper we give the *editio princeps* and attempt to reconstruct the text of the two sides of this exceptional document: on one side it gives the original dedication of the sanctuary, presumably dating to the Julio-Claudian period, on the other one the commemoration of a vast renovation, probably in the second half of the 2nd century or in the early 3rd century AD. Although fragmentary, this document contributes to a better understanding of the vicus' history and of the religious organization in the civitas of the Pictones, showing the involvement of the local elite in the construction and development of the sanctuary and throwing light on the part may be held by the god Apollo in the civic pantheon.

Translation: Isabelle FAUDET

Le sanctuaire des Tours Mirandes, situé dans la commune de Vendeuivre-du-Poitou, à environ 17 km au nord de Poitiers, s'inscrit au sein d'une vaste agglomération antique de la cité des Pictons. Celle-ci s'organisait autour d'un théâtre et de deux larges esplanades alignées, couronnées à l'ouest par un secteur monumental, auquel on accédait par un large escalier ouvrant sur un portique qui ceinturait la partie ouest de l'esplanade occidentale (fig.1). Ce couronnement monumental s'ordonnait autour d'un

édifice circulaire central, placé dans l'axe des esplanades et sans doute précédé d'une forme de *pronaos* au pied duquel avait été aménagé un large bassin. De part et d'autre de ce temple rond central étaient disposés, au sud, un édifice composé de plusieurs pièces, en partie construit sur hypocauste et, au nord, une vaste salle à abside, ouvrant sur le portique et munie d'un système de chauffage rayonnant par le sol (Potut, 1969 ; Sire, 2008 ; Durand, 2009).

* HeRMA, Université de Poitiers, 8 rue Descartes, F-86022 Poitiers Cedex. Courriels : bertrand.goffaux@univ-poitiers.fr ; jean.hiernard@univ-poitiers.fr

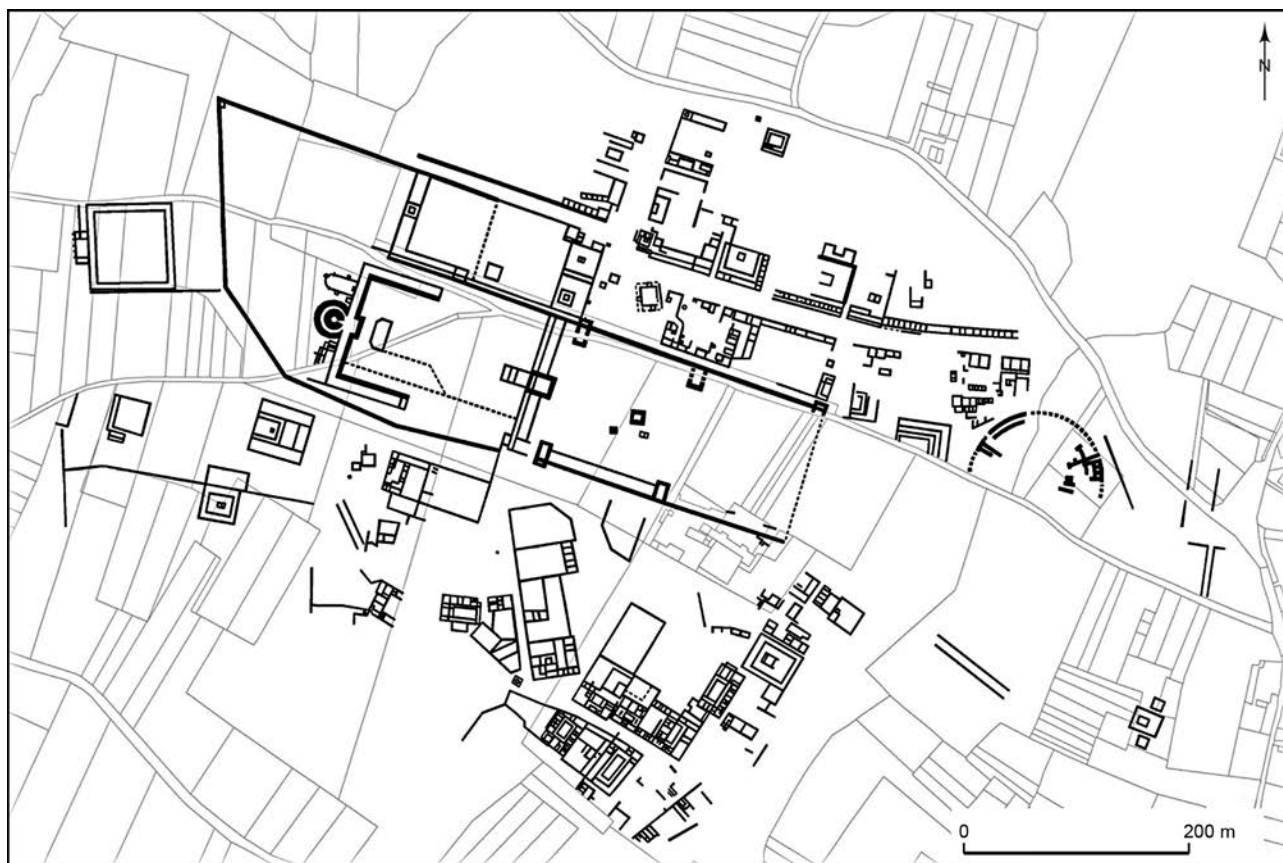


Fig. 1 – Plan de l'agglomération des Tours Mirandes à Vendeuve-du-Poitou (Vienne) (DAO : J. Durand, Université de Poitiers).

Lors des fouilles effectuées dans ce secteur en 1972, ont été trouvés une série de fragments d'une plaque de marbre blanc opisthographe. Leur découverte a été rapidement signalée, avec une première lecture sommaire d'une des faces, proposée par Ch. Potut (Nicolini, 1973, p. 392), suivie d'une autre publication tout aussi concise, pour laquelle G. Nicolini reçut l'aide de G. Picard (Nicolini, 1976, p. 268). Depuis ces premiers signalements, l'inscription a parfois été mentionnée (par ex. Maurin, 1978, p. 193 ; Picard, 1981, p. 908 ; Dondin-Payre, 1999, p. 198, n. 154 et p. 216, n. 215 ; Bost, 2001, p. 78-79 et 2009, p. 283), mais son édition n'a jamais été entreprise¹.

Les fouilles étaient alors dirigées par Ch. Potut, qui signalait dans son rapport que les 97 fragments de l'inscription auraient été retrouvés dans le bâtiment à hypocauste situé au sud de l'édifice circulaire, « entre les pilettes (angle sud) », c'est-à-dire directement au nord et à proximité du chemin vicinal qui reliait alors Cheneché à Vendeuve-du-Poitou, et

qui a depuis été supprimé lors de réaménagements du site (Potut, 1972, p. 12 ; Durand, 2009, vol. 2, p. 32 et p. 36). Un autre morceau de la même inscription aurait été découvert « dans la *cella* du temple », c'est-à-dire dans la partie centrale du monument circulaire, sans doute à une date antérieure car il n'y a pas eu de fouilles dans cette zone en 1972 (Potut, 1972, p. 22), tandis que deux autres fragments que nous avons pu étudier portent la mention « TMR 73 escalier sud », qui indique qu'ils furent probablement découverts lors des fouilles menées en 1973 au sud-est de l'escalier monumental². On peut ajouter qu'un témoignage oral recueilli par J. Durand suggère que les fragments ne proviendraient pas du bâtiment à hypocauste, mais auraient été posés à plat sur le niveau de circulation, dans la partie méridionale de la galerie précédant le couronnement

1. On signalera cependant la thèse de W. Van Andringa restée inédite (Van Andringa, 1996, vol. 1, p. 344-347). Nous tenons à le remercier pour ses encouragements à reprendre cette étude.

2. Des fouilles eurent en effet lieu dans cette zone en 1973, mais les rapports déposés au SRA de Poitou-Charentes ne font pas mention de la découverte de ces fragments épigraphiques ; ils mentionnent d'autres inscriptions fragmentaires dont la localisation actuelle est inconnue (Lepage, 1975 ; Durand, 2009, vol. 2, p. 40).

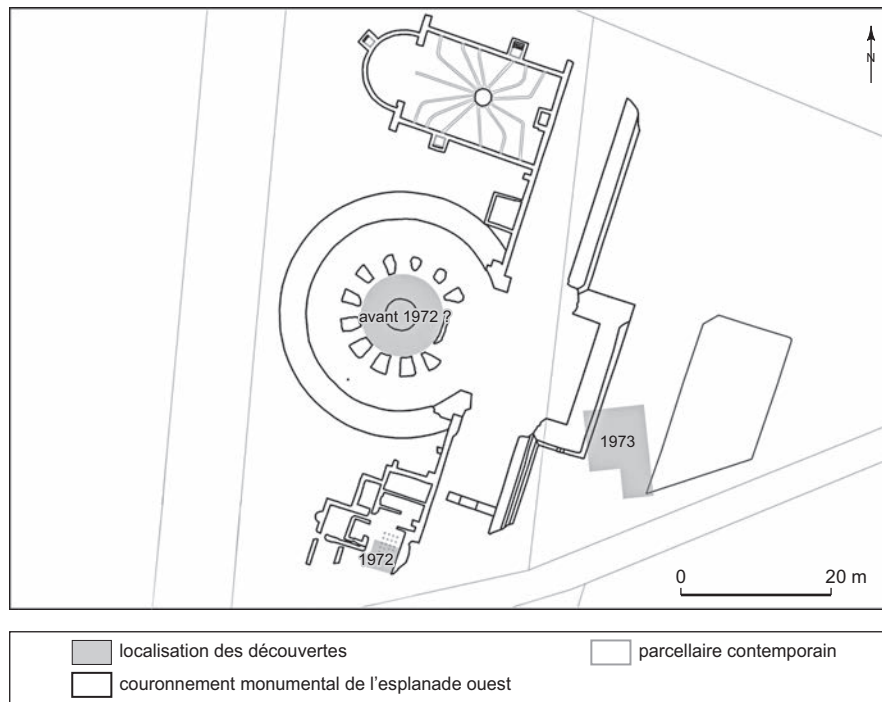


Fig. 2 – Localisation des découvertes de la plaque opisthographe (relevé : J.-C. Colin ; DAO : J. Durand, Université de Poitiers).

monumental de l'esplanade occidentale, une zone où des sondages furent en effet également réalisés durant cette année 1972 (Durand, 2009, vol. 2, p. 36). Le contexte de la découverte est donc bien incertain, mais il se trouve sans doute en plusieurs endroits dans la zone située au sud-sud-est de l'édifice circulaire du sanctuaire, dans un espace compris entre l'édifice à hypocauste, le temple, la galerie à colonnade et l'escalier monumental d'accès (fig. 2). Dans l'état actuel de la recherche, il est donc assez probable que ces fragments aient été trouvés en contexte secondaire.

Ils sont actuellement conservés au dépôt archéologique de la commune de Vendeuve-du-Poitou, mais seul l'inventaire en cours permettra peut-être de retrouver les innombrables éclats et petits morceaux qui composaient sans doute les 97 fragments mentionnés dans le rapport de fouilles, tout en distinguant les fragments de cette plaque de ceux d'autres inscriptions retrouvées sur le site au fil des campagnes de fouilles, et rassemblés indistinctement. Le présent article se fonde sur l'ensemble des fragments d'inscriptions sur plaques, provenant des fouilles du sanctuaire des Tours Mirandes, qui ont été jusqu'à présent recensés dans les réserves³.

3. Nos remerciements s'adressent avant tout à Johan Durand, qui effectue actuellement une thèse sur l'agglomération de Vendeuve-du-

LES FRAGMENTS DE L'INSCRIPTION

Les fragments que nous étudions dans cet article appartiennent à une plaque opisthographe de marbre blanc. Les faces sont inscrites avec des lettres de tailles très différentes, et orientées en sens opposé : il est donc exclu que ces deux faces aient été visibles conjointement. Lors de sa réutilisation, la plaque a été simplement retournée, de bas en haut, mais les textes sont gravés dans le même sens, de gauche à droite⁴.

Par convention, dans les lignes qui suivent, la face gravée en lettres monumentales est désignée par la lettre « a », et la face en lettres plus petites par la lettre « b »⁵. Nous avons également choisi de ne pas renvoyer systématiquement

Poitou, sous la direction de Nadine Dieudonné-Glad, ainsi qu'à Henri Renaudeau, maire de la commune, à Anne Béneteau-Péan, directrice des musées de Poitiers, et au photographe Christian Vignaud, pour la qualité de son travail. Nous y associons les rapporteurs de *Gallia*, pour leurs nombreuses suggestions et corrections.

4. I. Di Stefano Manzella parle de verso inscrit en parallèle, mais renversé : « *faccia parallela ma rovesciata* » (Di Stefano Manzella, 1987, p. 200 et p. 315, fig. 215, n° 2).

5. Nous nous éloignons en cela des conventions proposées par Di Stefano Manzella, 1987, p. 200, qui demande que le texte le plus ancien soit dénommé « verso » et le plus récent « recto ».

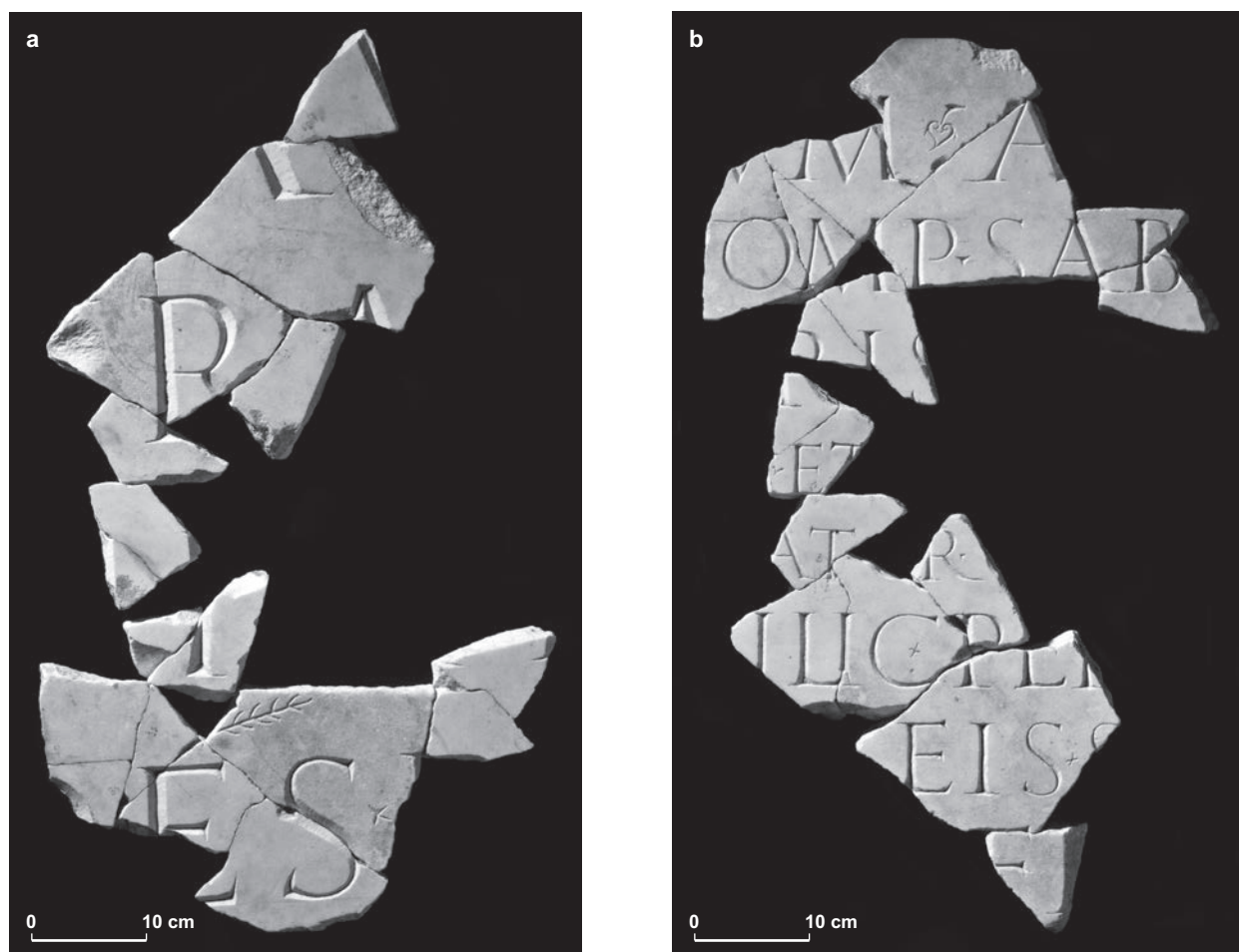


Fig. 3 – Ensemble 1 : a, face a ; b, face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

aux variantes de lecture proposées lors des deux premiers signalements du texte de la face b (Nicolini, 1973 et 1976) ; en effet, il ne s'agissait aucunement d'éditions tenant compte de l'ensemble des fragments, et corriger systématiquement leurs lacunes, erreurs et approximations alourdirait inutilement l'exposé.

FRAGMENTS DONT LA POSITION RESPECTIVE EST CONNUE

ENSEMBLE 1

Dix-neuf fragments jointifs forment en partie un bord de plaque de marbre blanc, qui présente un léger renforcement et des traces de rouille sur la face b indiquant un système de fixation de la plaque par crochet.

Dimensions maximales : 45 cm x 76 cm.

Épaisseur : 3-3,7 cm.

Face a

Le fragment comprend quatre lignes de l'inscription et le bord inférieur d'une plaque (fig. 3a).

Hauteur des lettres conservées

- l. 1 : plus de 14 cm.
- l. 2 : 12,5 cm.
- l. 3 : environ 12,5 cm.
- l. 4 : 12,5 cm.

La marge inférieure mesure 2,5 cm.

Interlignes

- l. 1-2 : 7,6 cm.

l. 2-3 : 7,8 cm.

l. 3-4 : 7,6 cm.

Texte

[---]AY[---]
 [---]RA[---]
 [---]I[-][+][---]
 [---]DÉS · +[---]

On notera un *apex* en forme de palme, légèrement décalé à droite par rapport au E de la dernière ligne.

La lettre après la ponctuation, en dernière ligne, est un P, un R ou éventuellement un B.

La ponctuation prend la forme d'une croix virgulée.

Face b

L'ensemble comprend le bord supérieur de la plaque et huit lignes de texte (fig. 3b).

Hauteur des lettres

l. 1 : 7,5 cm.

l. 2 : 6,5 cm.

l. 3 : 6,5 cm.

l. 4 : 4,4 cm.

l. 5 : 4,5 cm.

l. 6 : 6,4 cm.

l. 7 : 6,3 cm.

l. 8 : 7,4 cm.

La marge supérieure mesure 5 cm.

Interlignes

l. 1-2 : 3 cm.

l. 2-3 : 3,5 cm.

l. 3-4 : 3,2 cm.

l. 4-5 : 3 cm.

l. 5-6 : 3 cm.

l. 6-7 : 3 cm.

l. 7-8 : 2,9 cm.

Texte

[---]VM ☽ A[---]
 [---]POMP · SABI[---]
 [---]RIS[---]
 [---]· ET [---]
 5 [---]ATQR · + [---]
 [---]I'LC · PE+[---]
 [---]EIS · S[---]
 [---]F+[---]

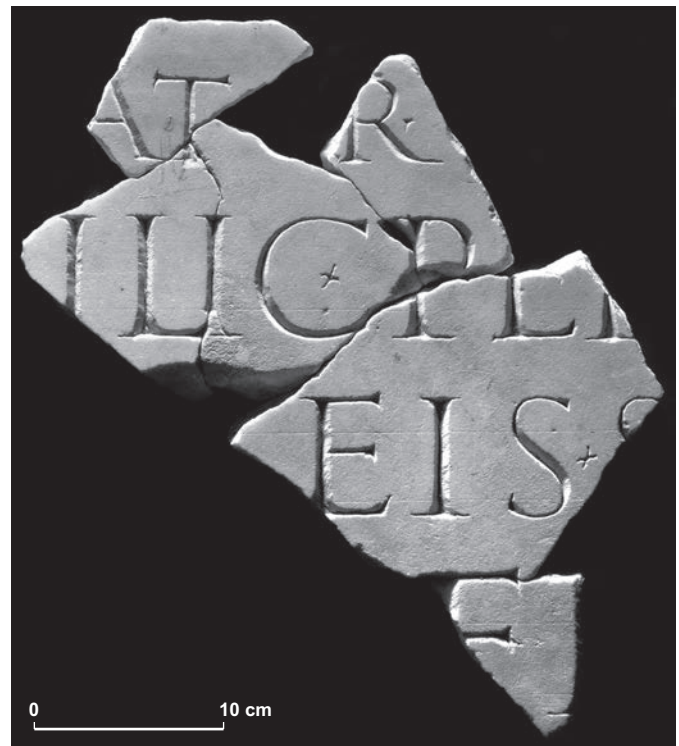


Fig. 4 – Lignes de guidage aux trois dernières lignes de la face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

On trouve quatre types de ponctuation : *hedera* à la ligne 1, triangle pointé vers le bas aux lignes 2 et 5, V virgulé à la ligne 4 et croix virgulée aux lignes 6 et 7.

À la ligne 2, la première lettre conservée peut être un P ou un R et la dernière débute par une haste verticale : dans le cas présent, c'est un I qui semble le plus probable.

À la ligne 5, la dernière lettre peut être un C, un O ou un Q.

À la ligne 6, on note une forme de *nexus* entre le L et le I, la lettre n'étant par ailleurs pas achevée, à moins que le lapicide ait oublié, dans un premier temps, qu'il avait opté pour une ligature et ait choisi de ne pas prolonger la haste du I pour corriger sa maladresse.

À la ligne 7, la première lettre peut être un P ou un R.

Enfin, à la ligne 8, la lettre suivant le F débute par une haste verticale : les possibilités sont nombreuses.

Les trois dernières lignes présentent la trace de lignes de guidage tracées légèrement au stylet par le lapicide, espacées selon un intervalle en alternance de 3,5 cm et 6,5-7 cm (fig. 4). Ces lignes de guidage, qui ne peuvent être décelées aux autres lignes de l'inscription, n'indiquent pas les extrémités supérieures et inférieures des lettres, et renvoient sans doute à une première *ordinatio* finalement abandonnée.

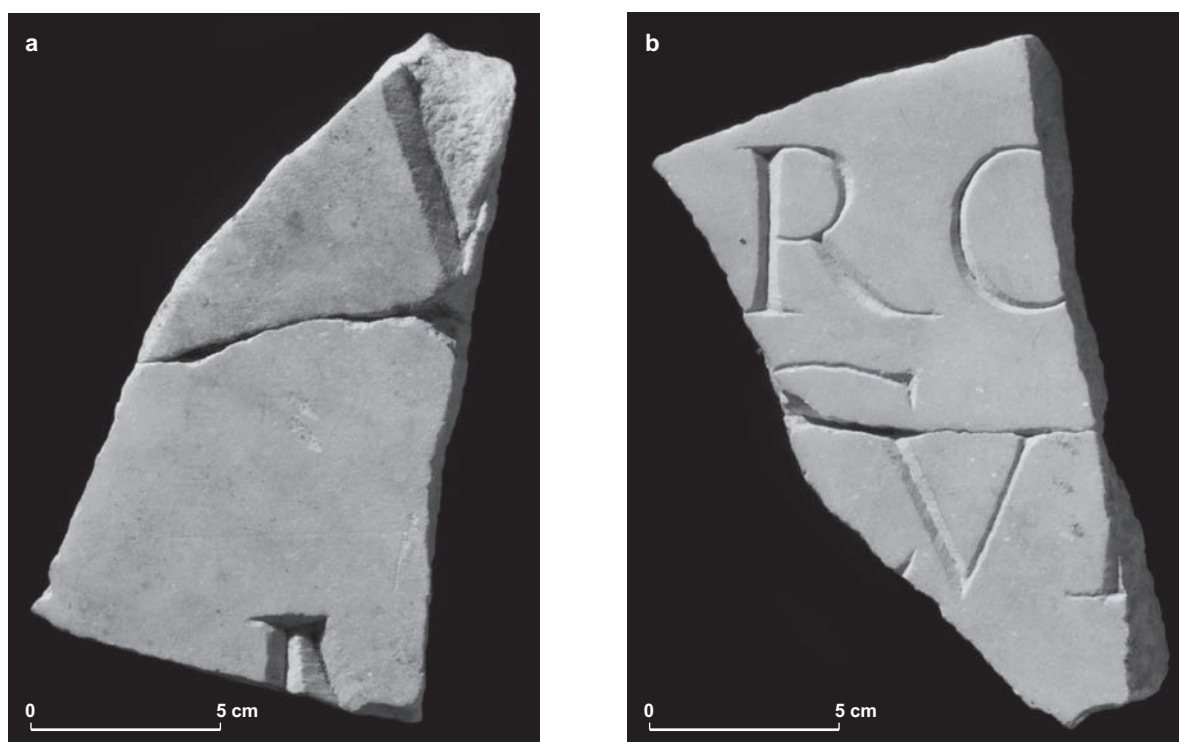


Fig. 5 – Ensemble 2 : a, face a ; b, face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

ENSEMBLE 2

Il est composé de deux fragments jointifs d'une plaque de marbre blanc.

Dimensions maximales : 16 cm x 18 cm.

Épaisseur : 2,9 cm.

Face a

L'ensemble comprend la trace de deux lettres positionnées sur deux lignes différentes. Il n'est pas possible d'en mesurer la taille, pas plus que celle de l'interligne (fig. 5a).

Texte

[---]V[---]
[---]+[---]

La lettre de la deuxième ligne pourrait être un M ou un N, l'angle conservé ne permettant pas de trancher. Par comparaison avec la face b, on peut supposer que l'ensemble corresponde aux lignes 2 et 3 de la face a.

Face b

L'ensemble comprend trois lignes de texte (fig. 5b).

Hauteur des lettres

l. 1 : 4,4 cm.

l. 2 : 4,4 cm (sauf le C : 5,5 cm).

Interlignes

l. 1-2 : 3 cm.

l. 2-3 : 2,8 cm.

Texte

[---]RO[---]
[---]CV+[---]
[---]+[---]

La taille des lettres et des interlignes indique que l'on se trouve aux lignes 4 à 6 de la face b.

ENSEMBLE 3

Trois fragments jointifs forment le bord d'une plaque de marbre blanc, auxquels s'ajoute à gauche un fragment presque jointif.

Dimensions maximales : 61,5 cm x 19 cm.

Épaisseur : 3,5 cm.

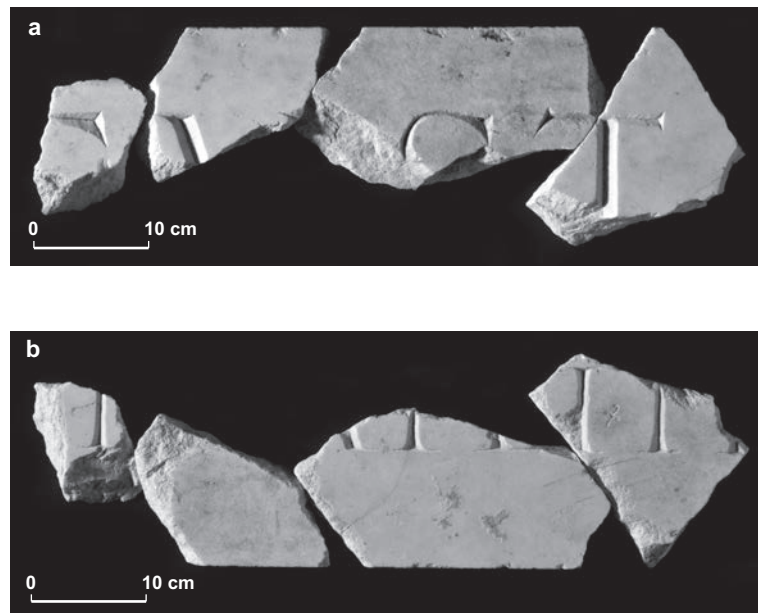


Fig. 6 – Ensemble 3 : a, face a ; b, face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Face a

Il s'agit du bord supérieur de l'inscription et de quatre lettres de la première ligne (fig. 6a).

La hauteur des lettres n'est pas conservée. On peut l'estimer à plus de 14 cm.

La marge supérieure mesure environ 7,5 cm.

Texte

[---]GVSTQ[---]

Face b

Il s'agit d'un fragment reprenant une partie de la dernière ligne et le bord inférieur de l'inscription (fig. 6b).

Hauteur des lettres : 7,2 cm.

La marge inférieure mesure 10,3 cm.

Texte

[---]TĒMPLI · I+[---]

G. Nicolini, avec l'aide de G. Picard, a proposé de lire MILITI (Nicolini, 1976, p. 268), mais cette lecture est impossible, notamment pour les 3^e et 5^e lettres.

La ponctuation prend la forme d'une croix virgulée et la dernière lettre visible débute par une haste verticale : les possibilités sont nombreuses, mais on pourrait notamment songer à un L ou un N.

On reconnaît la trace de deux lignes de guidage marquées légèrement au sylet par le lapicide.

COMPOSITION DES ENSEMBLES 1 À 3

Sans être parfaitement jointifs, les ensembles 1 à 3 présentent suffisamment de caractères communs et de rapprochements textuels pour pouvoir être positionnés les uns par rapport aux autres (fig. 7a et 7b).

Face a

[---]AVGVSTQ[---]
[---]VRA[---]
[---]MI[-][+][---]
[---]DÉS · +[---]

Ainsi reconstituée, la troisième ligne comprend des caractères de 12,5 cm. La première lettre suivant la lacune probable d'une lettre correspond à un A, un I, un M, un N, un P, un R ou un T.

Face b

[N]VM ∅ A[VG · ---]
[---]POMP · SABI[---]
[---]RIS[---]
[---]ROM · ET [---]
5 [---]CVRATOR · + [---]

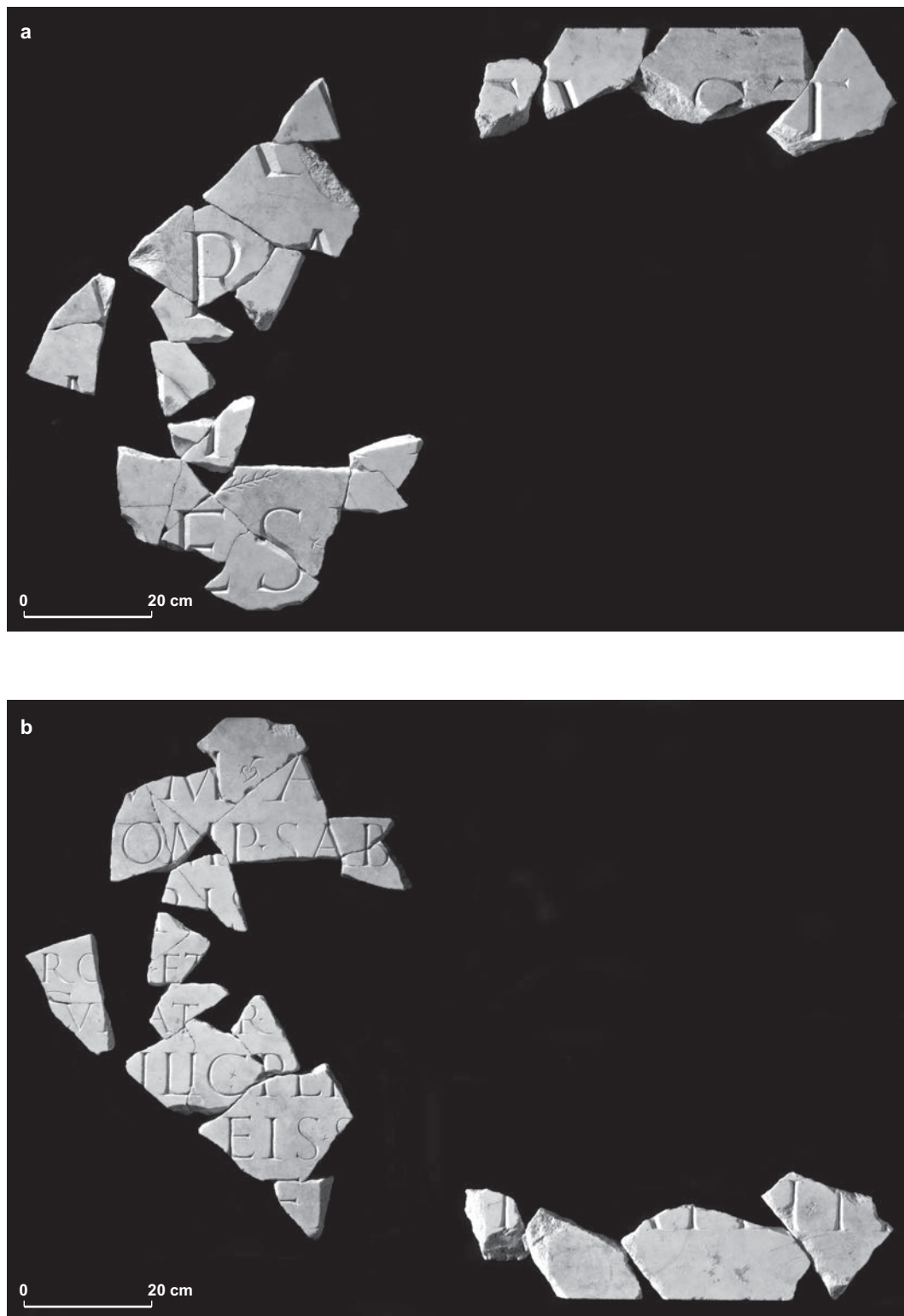


Fig. 7 – Assemblage des ensembles 1 à 3 : **a**, face a ; **b**, face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

[---]SĪLĪC · PE+[---]
 [---]+EIS · S[---]
 [---]F+[---]3/4[---] TĒMPLI · I+[---]

La première ligne de la face b présente très vraisemblablement la formule *[N]um · A[ug ·]* ; l'abréviation nous empêche de savoir si la consécration est adressée au *numen* ou aux *numina* ; nous ignorons également le nombre des Augustes ou l'abréviation éventuelle de leur nom. En revanche, on peut constater que lorsque le premier terme de la formule est abrégé NVM, le second est (presque) toujours abrégé AVG sur les inscriptions de Gaule et de Germanie ⁶.

ENSEMBLE 4

Ce sont quatre fragments jointifs d'un bord de plaque de marbre blanc, comprenant la trace d'une cavité de scellement à 29 cm du bord de la plaque pour fixation par crochet. Des traces de rouille sont visibles sur la face b.

Dimensions maximales : 55 cm x 17 cm.

Épaisseur : 3,7 cm.

Face a

Il s'agit d'un fragment du bord supérieur de l'inscription, comprenant la trace de trois lettres de la première ligne (fig. 8a).

La hauteur des lettres n'est pas conservée, mais la hauteur restituée devait s'élever à environ 14 cm (au moins).

La marge supérieure mesure 7,6 cm.

Texte

[---]RVM

Face b

Il s'agit d'un fragment du bord inférieur de la plaque, comprenant la trace de trois lettres de la dernière ligne et d'une *hedera* située à 22,5 cm du bord latéral du fragment (fig. 8b).

Les lettres ne sont pas intégralement conservées, mais leur hauteur restituée est d'environ 7 cm.

La marge inférieure mesure 10,5 cm.

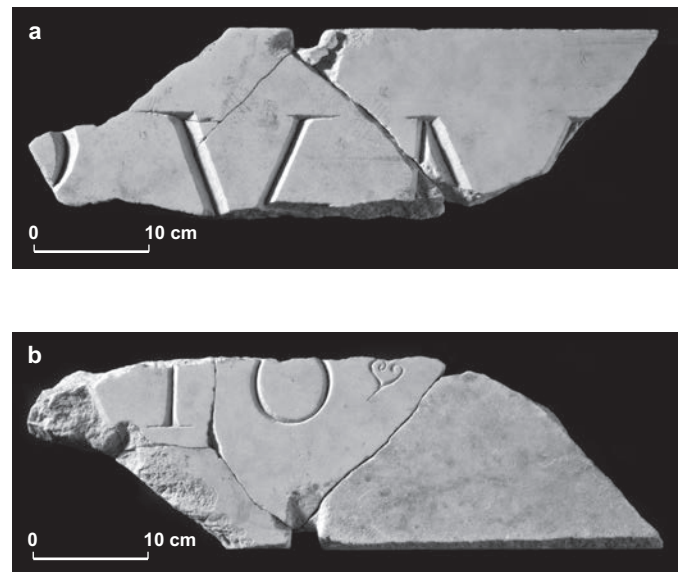


Fig. 8 – Ensemble 4 : a, face a ; b, face b
 (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Texte

[---]ATO

Les premiers signalements du texte proposaient la lecture RIO (Nicolini, 1973 et 1976). Un examen approfondi de la pierre ne valide pas la lecture d'un R. En effet, l'inclinaison de la haste conservée et la conservation de la trace d'une première haste inclinée en sens opposé ne permettent d'y voir qu'un A. Quant à la deuxième lettre conservée, il pourrait s'agir d'un I, mais l'espacement assez large entre les lettres fait plutôt penser à un T.

COMPOSITION DES ENSEMBLES 1 À 3 ET 4

L'ensemble 4 comprenant également un élément de la première (face a) et de la dernière ligne (face b) de l'inscription, il est possible d'émettre l'hypothèse d'un positionnement des ensembles 1 à 3 et 4 les uns par rapport aux autres.

En effet, sur la face a, la première ligne comprend les lettres [---]AVGVSTO[---] et [---]RVM.

On notera par ailleurs que la présence d'une cavité de scellement sur l'ensemble 4 peut laisser penser que nous nous situons à proximité d'un angle de la plaque.

Dès lors, deux formulaires sont théoriquement envisageables : soit une formule *Numini/Numinibus Augustorum*, soit une formule [---] *Augusto sacrum*, les deux

6. La seule exception proviendrait de chez les Vélocasses, mais sa lecture résulte d'une restitution *Num(ini) [Augus/t]i deo [Mercur]io* dont nous pouvons difficilement juger, en l'absence de la véritable publication épigraphique, de cette découverte faite en 1970 (simple mention chez Provost, Cliquet, 1993, p. 63).



Fig. 9 – Assemblage des ensembles 1 à 4 : a, face a ; b, face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

exprimées en toutes lettres, ce qui est assez rare dans le premier cas ⁷.

Dans la première hypothèse, les ensembles 1 à 3 et 4 devraient être très proches, presque jointifs. Or, les lettres présentes sur la face b rendent un tel rapprochement problématique, car il est difficile de trouver une restitution plausible pour un mot en I+---2---]A T O ∅, apparemment en fin de ligne ⁸.

On est dès lors incité à se tourner vers la deuxième formule, qui permet de laisser suffisamment de place pour

7. Pour une liste d'inscriptions employant ces formules dans les provinces gauloises et germaniques, cf. Raepsaet-Charlier, 1993, p. 19-21, p. 24-25 et p. 43-47 ; Chastagnol, 1995, p. 604-606 et p. 610-612 ; Van Andringa, 2002, p. 292-295 et p. 299-301. On notera cependant la présence d'une dédicace *Numini Augustorum / et tutelae / Apollinis Matuici[s]*, à Poitiers, sur une base de statue (*ILTG*, 156), et d'une dédicace *Numinibus Augustorum et / deae Damonae Matubergi/ni*, sur le territoire des Santons (*ILA Santons*, 108).

8. La place manque pour restituer *in[cho]lato*.

développer l'inscription de la face b. On trouverait donc les textes suivants (fig. 9a et 9b) :

Face a

[---]A VGVSTO [SAC]RVM
 [---]VRA[---]
 [---]MI [-]++[---]
 [---]DÉS · +[---]

Face b

[N]VM ∅ A[VG · ---]
 [---]POMP · SABI[---]
 [---]RIS[---]
 [---]ROM · ET [---]
⁵ [---]CVRATOR · + [---]
 [---]S'IL'C · PE+[---]
 [---]+EIS · S[---]
 [---]F+[---3/4---] TEMPLI · I+[---8/9---]A T O ∅

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'INSCRIPTION

La hauteur restituée de l'inscription avoisine les 88 cm et répondait, sans doute, au module de 3 pieds romains (88,89 cm). Quant à son épaisseur, elle oscille entre 2,9 cm et 3,7 cm.

Face a

L'inscription comporte quatre lignes d'un texte gravé en capitales de très belle facture. La ponctuation prend (au moins) la forme de croix virgulées. Certaines voyelles étaient sans doute surmontées d'*apices* en forme de palmes, une particularité également présente sur deux autres fragments d'inscriptions (inédités) trouvées sur le site des Tours Mirandes⁹.

Hauteur des lettres

- l. 1 : plus de 14 cm, sans doute environ 15 cm.
- l. 2 : environ 12,5 cm.
- l. 3 : environ 12,5 cm.
- l. 4 : environ 12,5 cm.

La marge supérieure mesure environ 7,5 cm et la marge inférieure environ 2,5 cm.

Interlignes

- l. 1-2 : environ 7,5 cm.
- l. 2-3 : environ 7,5-8 cm.
- l. 3-4 : environ 7,5 cm.

Face b

L'inscription comportait huit lignes de texte, gravées en capitales d'assez belle facture, présentant quelques *nexus*. La mise en page, soignée, est sans doute moins austère que sur la face a : on note différents types de ponctuation, un C majuscule à la ligne 5, des espacements assez variables entre les lettres, etc. Le lapicide a respecté une symétrie horizontale dans son *ordinatio*, avec une hauteur de lettres décroissante jusqu'aux lignes 4 à 5, puis à nouveau croissante.

9. L'un est un fragment sur plaque de marbre retaillée, inscrite sur une seule face, légèrement moins épaisse (2,5-3 cm). Il est sans doute à rapprocher de deux autres fragments également retaillés, dont l'un (au moins) a été découvert en 1965 au nord de l'escalier axial, lors des fouilles du monument circulaire et de l'édifice à abside situé au nord (Potut, 1965, p. 7 ; Durand, 2009, vol. 2, p. 13) : la forme des lettres, plus maniérée, diffère, tout comme la marge inférieure, même si leurs dimensions semblent assez proches de celles de la face a. L'autre est un fragment de plaque de calcaire plus épaisse (env. 5 cm), trouvée récemment lors de travaux agricoles.

Le fait que des lignes de guidage n'ont été repérées qu'aux trois dernières lignes est intrigant, tout comme le constat qu'elles ne correspondent pas aux extrémités supérieures et inférieures des lettres, mais à des espaces intermédiaires coïncidant parfois avec des retours de lettres (à la ligne 5). Il semble que le lapicide ait fait plusieurs tentatives de mise en page, avant d'opter pour une solution visuellement satisfaisante, encore que la marge inférieure mesure plus du double de la marge supérieure.

Hauteur des lettres

- l. 1 : 7,5 cm.
- l. 2 : 6,5 cm.
- l. 3 : 6-6,5 cm.
- l. 4 : 4-4,5 cm.
- l. 5 : 4-4,5 cm (et un C majuscule mesurant 5,5 cm).
- l. 6 : 6,4 cm.
- l. 7 : 6,3 cm.
- l. 8 : 7,2-7,4 cm.

La marge supérieure mesure 5 cm et la marge inférieure environ 10,5 cm.

Interlignes

- l. 1-2 : 3 cm.
- l. 2-3 : 3,5 cm.
- l. 3-4 : 2,9-3,2 cm.
- l. 4-5 : 3 cm.
- l. 5-6 : 2,8-3 cm.
- l. 6-7 : 3 cm.
- l. 7-8 : 2,9 cm.

FRAGMENTS DONT LA POSITION APPROXIMATIVE EST CONNUE

ENSEMBLE 5

Il s'agit d'un fragment de bord d'une plaque de marbre blanc.

Dimensions maximales : 16 cm x 10 cm.

Épaisseur : 3,2 cm.

Face a

Le fragment correspond au bord inférieur de l'inscription et comporte les traces de deux lettres de la dernière ligne (fig. 10a).

La hauteur des lettres ne peut être restituée avec précision, mais elle est d'au moins 11 cm.

La marge inférieure mesure 2,6 cm.

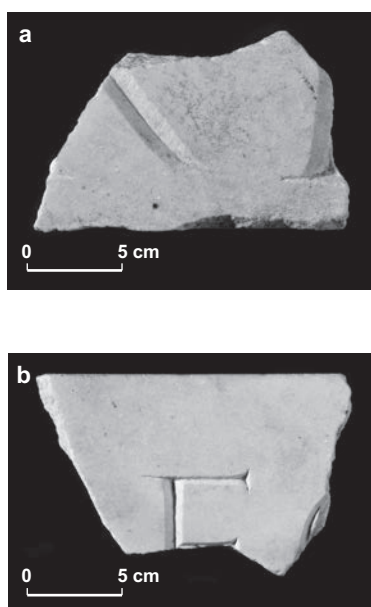


Fig. 10 – Ensemble 5 : a, face a ; b, face b
(cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Texte

[---]R+[---]

La deuxième lettre présente une haste verticale. Les possibilités de restitution sont nombreuses, mais l'espacement avec la lettre précédente pourrait suggérer un T.

Face b

Il s'agit du bord supérieur de l'inscription, avec la trace de deux lettres de la première ligne (fig. 10b).

La hauteur des lettres n'est pas conservée, mais elle peut être estimée à environ 7 cm.

La marge supérieure mesure 5 cm.

Texte

[---]+E+[---]

Un examen attentif de la plaque laisse entrevoir la trace très légère d'une lettre arrondie avant le E (ou F) (fig. 11). La troisième lettre est arrondie et l'on peut suggérer, en toute vraisemblance, une lecture [---]DEQ[---].

ENSEMBLE 6

Il s'agit de deux fragments jointifs de plaque de marbre reprenant un bord supérieur ou inférieur.

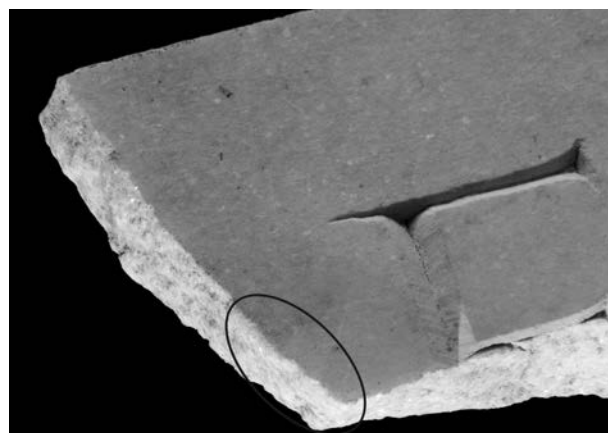


Fig. 11 – Ensemble 5 : détail de la face b
(cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Dimensions maximales : 11 cm x 9 cm.

Épaisseur : 3,5 cm.

Face a

Texte

[---]V[---]

L'ensemble reprend le bord inférieur de l'inscription et la partie inférieure d'une lettre à haste inclinée qui ne peut être qu'un V (fig. 12a).

Ni la marge ni la hauteur de la lettre ne peuvent être déterminées, mais comme l'on se trouve en dernière ligne, il faut supposer une marge de 2,5 cm et une hauteur de lettre d'environ 12,5 cm.

Face b

L'ensemble reprend le bord supérieur de l'inscription et présente le départ de deux lettres à haste verticale (I ou L, voire la fin d'un N pour la première), à la première ligne (fig. 12b).

La marge supérieure mesure 5 cm.

ENSEMBLE 7

C'est un fragment d'une plaque de marbre blanc, marqué « TMR 73-escalier sud », qui fut vraisemblablement découvert en 1973 lors de fouilles menées dans le secteur sud de l'escalier d'accès à la plate-forme, ou entre l'escalier et le bassin ¹⁰.

10. Sur ces fouilles, cf. Lepage, 1975 et surtout Durand, 2009, vol. 2, p. 37-40.

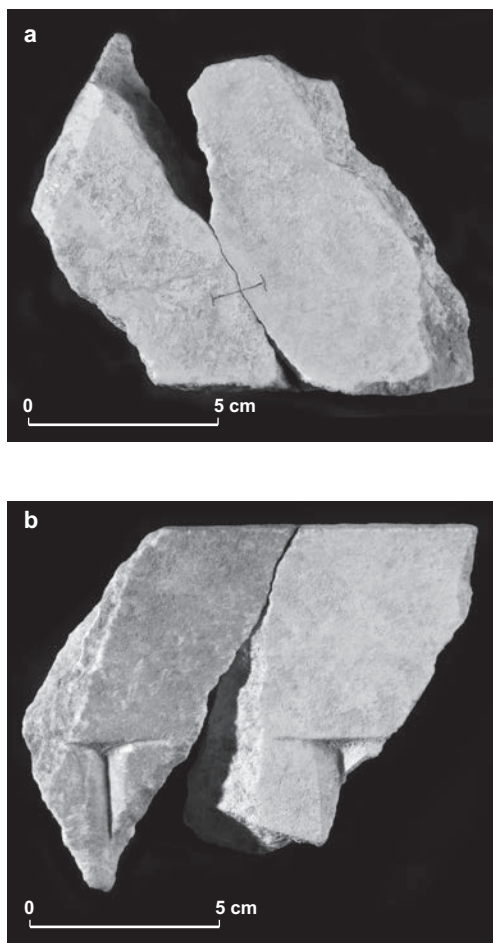


Fig. 12 – Ensemble 6 : a, face a ; b, face b
(cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Dimensions maximales : 9 cm x 9 cm.

Épaisseur : 3,4 cm.

Face a

Le fragment est presque entièrement vierge, mais présente néanmoins l'extrémité supérieure d'une lettre arrondie (P, R, C, G, O ou Q). La comparaison avec la face b indique que cette lettre appartenait à la ligne 4 de l'inscription (fig. 13a).

Face b

Le fragment présente la trace de deux lettres (fig. 13b).

Hauteur restituée des lettres : environ 6,5 cm.

Texte

[---]VS[---]

La hauteur des lettres fait que le fragment peut appartenir aux lignes 2, 3, 6 ou 7; mais seule la ligne 2 de la face b

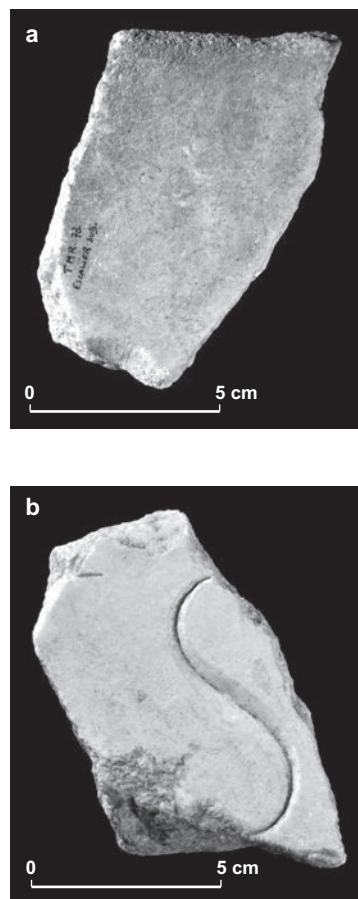


Fig. 13 – Ensemble 7 : a, face a ; b, face b
(cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

correspond à un interligne sur la face a de la plaque (entre les lignes 3 et 4), ce qui explique l'absence de toute gravure sur cette face, à l'exception du départ de lettre décrit ci-dessus. Il faut donc en conclure que le fragment présente une partie de la deuxième ligne de la face b.

HYPOTHÈSE DE RESTITUTION POUR LES ENSEMBLES 1 À 7

Les ensembles 5 à 7 présentent des fragments de la dernière ligne de la face a et des deux premières lignes de la face b. Cette dernière débute à la première ligne par la formule *Num · Aug ·*, qui est en Gaule très fréquemment associée au nom d'une divinité, les deux éléments étant éventuellement reliés par ET. Dans le cas présent, et compte tenu du fragment 5, on peut légitimement restituer la formule *Num · Aug ·*, *deo* [nom de la divinité] ou *Num · Aug · et deo* [nom de la divinité], voire éventuellement *Num · Aug ·*

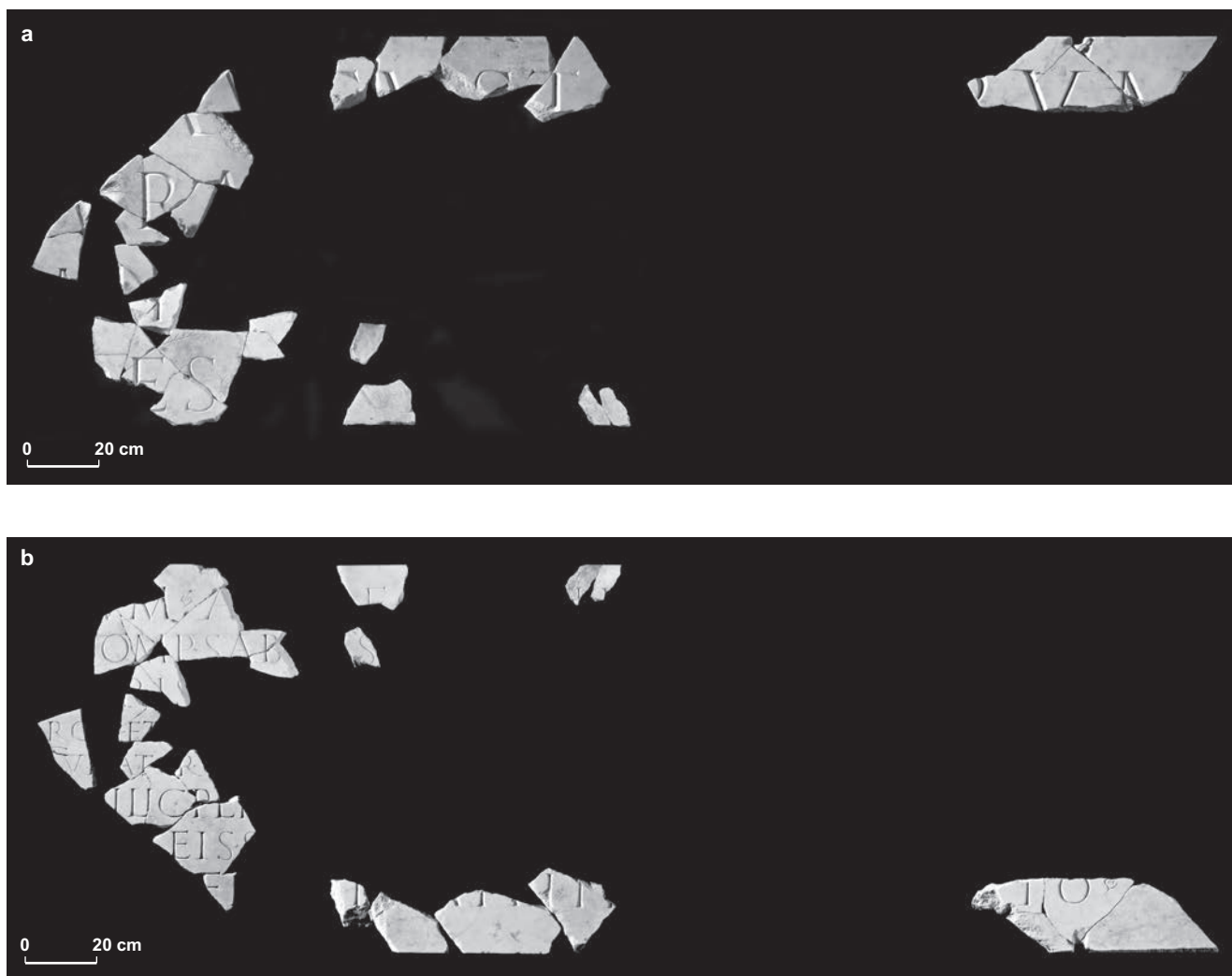


Fig. 14 – Hypothèse d'assemblage des fragments 1 à 7 : a, face a ; b, face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

et [nom de la divinité] *deo*¹¹. Nous avons donc un nombre limité d'options pour placer le fragment 5.

De même, l'ensemble 7 présente les deux lettres VS, appartenant à la deuxième ligne qui mentionne au nominatif le nom du responsable de l'inscription ; ce fragment renvoie donc probablement au *cognomen* (ou à un des *cognomina*) de ce dernier. Dans le cas présent, on pourrait songer à *Sabinus* ou *Sabinianus*.

Or, il apparaît qu'en posant l'hypothèse d'une formule [N]VM · A[VG ·] DEO [---] en première ligne¹², et [---] POMP · SABI[N]VS [---] en deuxième ligne, les fragments

11. Pour ce dernier exemple, cf. *CIL*, XIII, 1376-1377. Sur l'inversion fréquente du nom de la divinité et de *deus/dea* en Aquitaine, cf. Raepsaet-Charlier, 1993, p. 13.

12. Il serait logique que la ponctuation entre A[VG ·] et DEO soit

correspondent sur la face a, où l'on peut lire en dernière ligne : [---]DÉS · +[-]R+[---].

On pourrait proposer de restituer à cette ligne : [---AE] DÉS · P[O]RT[IC]V[S *uel* M ---]. Dans cette proposition, le V correspondrait à l'ensemble 6. Et, en retournant l'inscription, on pourrait lire à la première ligne de la face b : [N]VM ∅ A[VG ·] DEO [APO]LL[INI ---]¹³ (fig. 14a et 14b). Apollon semble en effet la seule divinité masculine dont le nom puisse occuper cet espace, et il est bien attesté à

fortement marquée, peut-être par une *hedera*, ce qui cadre bien avec l'hypothèse émise ici.

13. Une comparaison avec l'ensemble 10, décrit ci-dessous, montre bien que les deux lettres de l'ensemble 6 peuvent être deux L. L'espacement précis entre les lettres n'étant pas connu, on pourrait aussi imaginer une lecture [Apoll]i[ni].

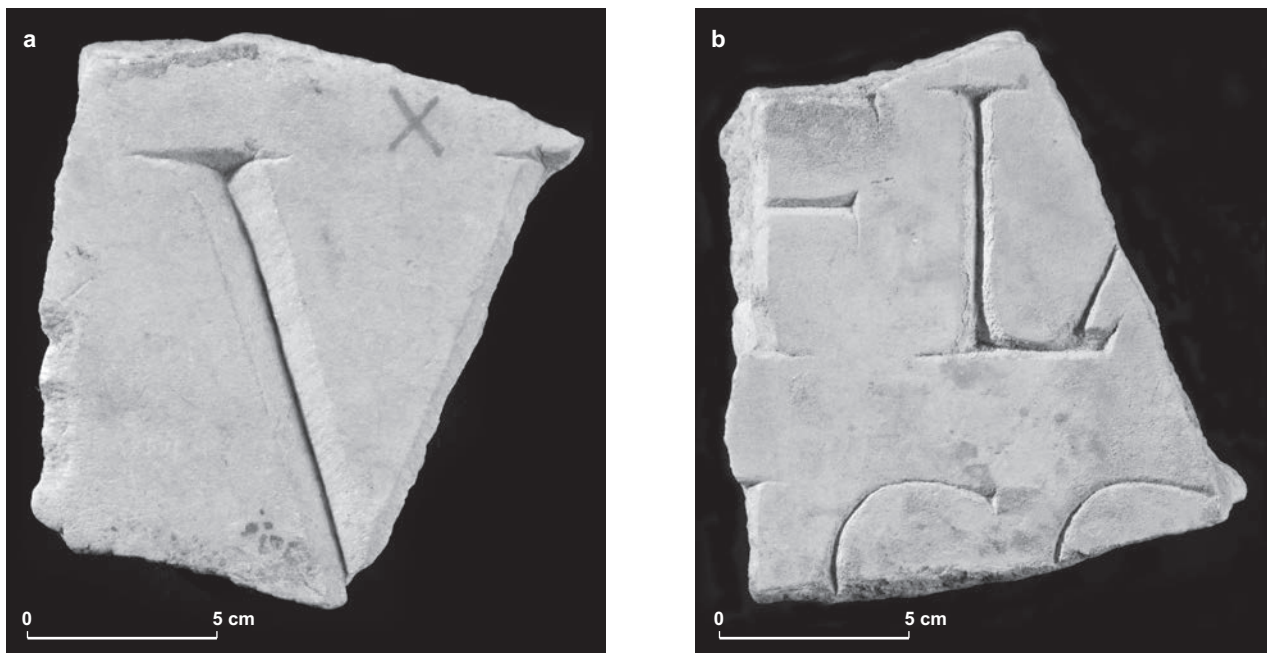


Fig. 15 – Ensemble 8 : a, face a ; b, face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Lemonum même (ILTG, 156), ainsi que sur le territoire picton (au Gué de Sciaux, cf. Richard, 1989b et AE, 1990, 718 ; à Sanxay, cf. CIL, XIII, 1172, qui présente cependant un texte lacunaire). On rencontre ainsi le dieu à la fois dans la capitale de cité et dans deux sanctuaires du territoire : ces éléments rendent donc compréhensible sa présence à Vendevre-du-Poitou, dans un troisième grand sanctuaire civique. Cette proposition, où les lettres pointées sont nombreuses, doit donc rester du domaine de l'hypothèse ; il n'en demeure pas moins que la correspondance des différents ensembles est parfaite, et qu'Apollon est bien attesté dans la cité des Pictons, ce qui rend cette solution très convaincante.

ENSEMBLE 8

C'est un fragment d'une plaque de marbre blanc.
Dimensions maximales : 12,5 cm x 14 cm.
Épaisseur : 3,5 cm.

Face a

Le fragment comporte la trace d'une lettre (fig. 15a).
La hauteur n'est pas conservée, mais elle est supérieure à 11 cm et probablement d'environ 12,5 cm.
L'interligne avec la ligne supérieure n'est pas conservé, mais mesure au moins 2,5 cm.

Texte

[---] V[---]

La ponctuation est en partie lacunaire, mais son existence ne fait pas de doute.

La comparaison avec la face b indique que c'est la troisième ligne du texte.

Face b

Le fragment comporte la trace de deux lignes de texte (fig. 15b).

Hauteur des lettres

- l. 1 : 6,2 cm.
- l. 2 : non conservée, environ 4,5 cm.

Interligne

- l. 1-2 : 2,9 cm.

Texte

[---]F'LA'[---]
[---]I Ç·Ç[---]

On notera une forme de *nexus* entre le L et le A de la première ligne.

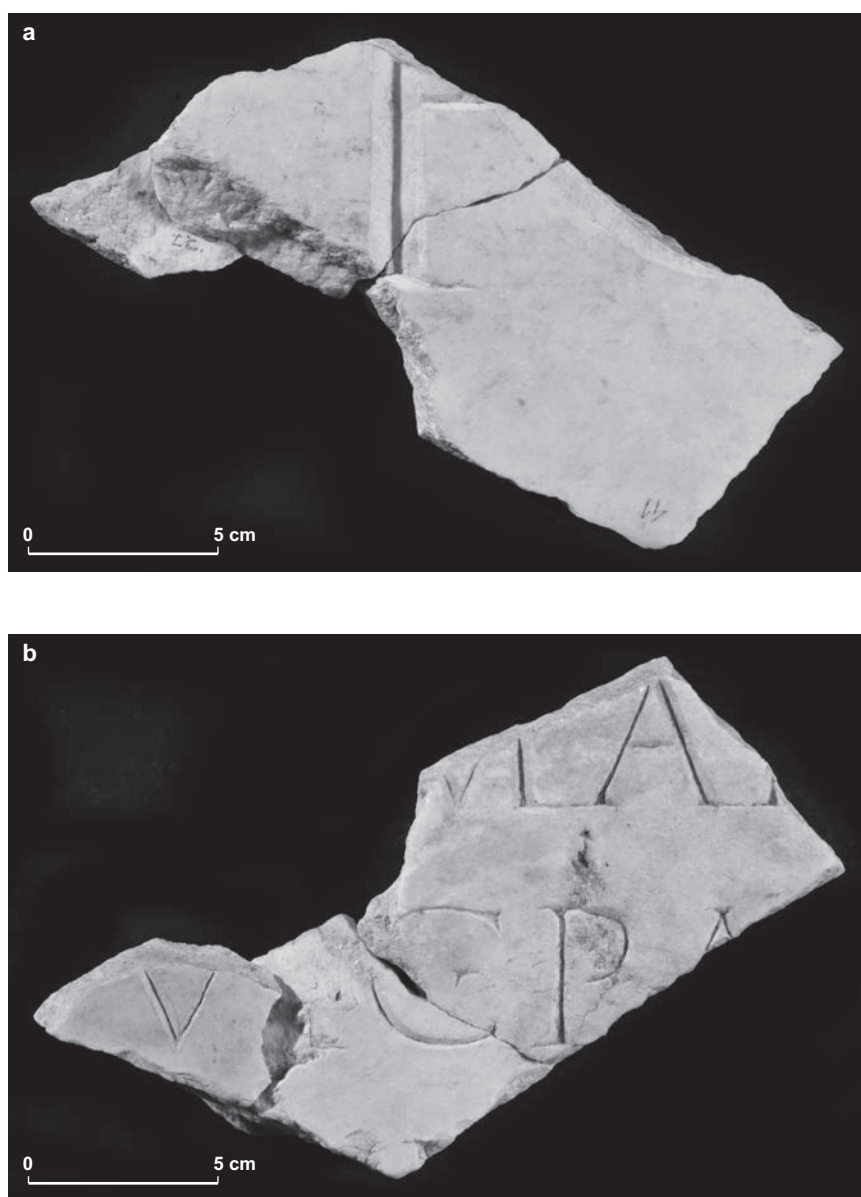


Fig. 16 – Ensemble 9 : **a**, face a ; **b**, face b (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

A priori, la forme des deux dernières lettres de la deuxième ligne pourrait faire penser à des S d'une taille assez importante, ce qui ne convient pas à la mise en page des deux faces de l'inscription. Il faut y reconnaître deux C, une lecture confortée par la présence d'une trace de ponctuation après le premier C. Le fragment renvoie aux lignes 3 et 4 du texte.

ENSEMBLE 9

Trois fragments jointifs d'une plaque de marbre blanc.
Dimensions maximales : 21,5 cm x 15,5 cm.

Épaisseur : 3,5 cm.

Face a

L'ensemble comporte la trace d'une lettre (fig. 16a).

La lettre n'est pas conservée sur toute sa hauteur, mais on peut l'estimer à environ 11-12 cm.

L'interligne inférieur n'est pas conservé, mais il est d'au moins 8 cm.

Texte

[---]R[---]

La comparaison avec la face b indique que l'on se trouve là à la deuxième ligne de l'inscription.

Face b

L'ensemble comporte la trace de trois lignes de l'inscription (fig. 16b).

Hauteur des lettres

- l. 1 : 4,5 cm.
- l. 2 : 4,5 cm.
- l. 3 : seul le début d'un empattement est conservé.

Interlignes

- l. 1-2 : 3 cm.
- l. 2-3 : 2,9 cm.

Texte

[---]MA+[---]
[---]VIC · PA[---]
[---]+[---]

La lecture MAICO proposée lors des premiers signalements (Nicolini, 1973 et 1976) ne trouve aucune confirmation sur les fragments, et résulte probablement d'un rapprochement indu avec l'ensemble 8, qui ne peut être jointif.

La troisième lettre de la première ligne commence par une haste verticale, peut-être légèrement inclinée.

La ponctuation prend la forme d'un triangle pointé vers le bas et est incluse dans le C.

La mise en page indique que ce sont les lignes 4 à 6 de l'inscription.

ENSEMBLE 10

Il s'agit d'un fragment du bord latéral droit d'une plaque de marbre blanc. Le fragment a été annoté « TMR 73-escalier sud », ce qui laisse penser qu'il a été découvert lors des fouilles au pied de l'escalier d'accès au sanctuaire en 1973.

Il ne présente pas de bande d'anathyrose, même s'il semble que le bord ait été retravaillé (polissage) sur environ 1 cm du côté de l'inscription de la face b, alors que la partie du côté de la face a est plus abîmée (fig. 17).

Dimensions maximales : 13 cm x 11 cm.

Épaisseur : 3,4 cm.

Face a

Le fragment comprend la trace de la dernière lettre d'une ligne de l'inscription et le bord de la plaque (fig. 18a).



Fig. 17 – Ensemble 10 : vue de profil de la plaque (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Sa hauteur, non conservée, n'est pas restituable.

L'interligne inférieur est d'au moins 8 cm ; la distance entre la fin de la lettre et le bord latéral est de 1,8 cm.

Le texte n'est pas restituable : la lettre peut être un E ou un L.

Une comparaison avec la face b indique qu'il s'agit de la dernière lettre de la deuxième ligne, sauf à supposer une plaque juxtaposée, hypothèse peu probable en l'absence de trace d'anathyrose.

Face b

Le fragment comporte les dernières lettres de deux lignes de l'inscription et le bord de la plaque (fig. 18b).

Hauteur des lettres

- l. 1 : 4 cm.
- l. 2 : 4 cm.

L'interligne entre les deux lignes est de 3,1 cm.

Texte

[---]+L ·
[---]M

L'avant-dernière lettre de la première ligne est un E, ou plus probablement un L.

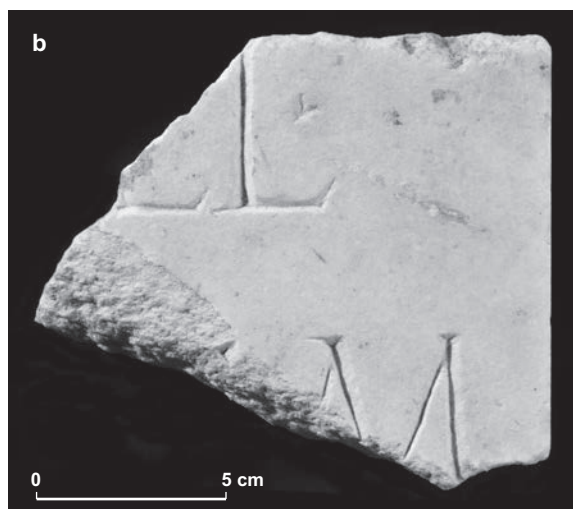
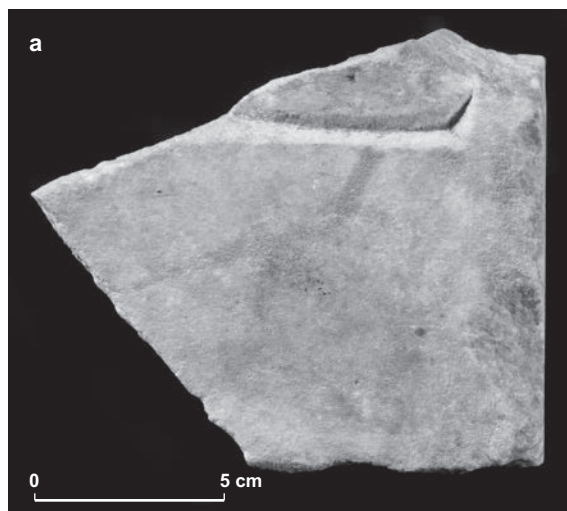


Fig. 18 – Ensemble 10 : **a**, face a ; **b**, face b
(cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Il ne subsiste pas de trace de la lettre précédant le M de la seconde ligne, contrairement à ce que peut laisser penser l'éclairage de la photographie.

La ponctuation à la fin de la première ligne prend la forme d'un V virgulé.

La mise en page indique que c'est la fin des lignes 4 et 5 de l'inscription.

ENSEMBLE 11

C'est un fragment de bord d'une plaque de marbre blanc.

Dimensions maximales : 15 cm x 12,5 cm.

Épaisseur : 3,7 cm.

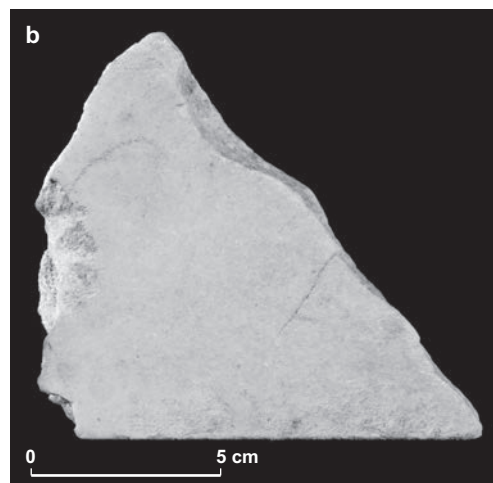
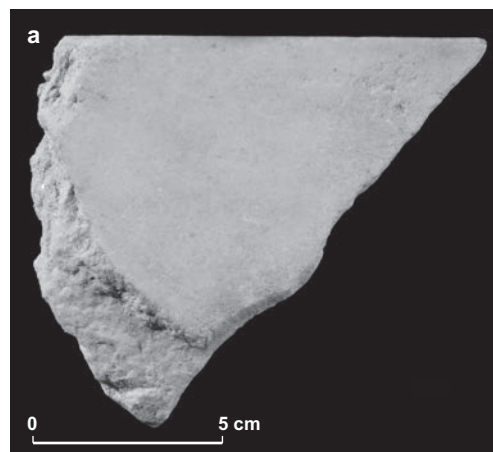


Fig. 19 – Ensemble 11 : **a**, face a ; **b**, face b
(cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

Face a

Le fragment présente le bord supérieur de l'inscription et la trace d'une lettre arrondie (fig. 19a). On peut penser que la marge mesurait 7,5 cm.

Face b

Le fragment correspond au bord inférieur de l'inscription et est vierge, mais comme la marge inférieure de la face b mesure 10,5 cm et que le fragment est en pointe, il est vraisemblable qu'il s'agisse de l'intervalle entre deux lettres de la dernière ligne ¹⁴ (fig. 19b).

14. L'autre possibilité serait que ce soit un fragment de la partie gauche de l'inscription, non réemployé lors de la gravure de la face b (retaille). Voir *infra*, p. 278.

LES ENSEMBLES 8 À 11 DANS L'INSCRIPTION

Les modules adoptés nous permettent de situer plus ou moins les ensembles 8 à 10 dans le cadre de l'inscription de la face b. Nous avons vu que l'ensemble 10 correspondait au bord latéral droit de l'inscription, avec la fin des lignes 4 et 5. Quant aux ensembles 8 et 9, étant entendu que la formule de la première ligne ([N]VM ∅ A[VG ·]) et la présence d'une cavité de scellement indiquent que nous nous trouvons sans doute là à proximité du bord latéral gauche, et qu'il y a dès lors une probabilité très faible que les ensembles 8 et 9 se trouvent entre ce bord gauche (disparu) et les ensembles 1 à 3, on peut donc sans doute les replacer à leur droite. La seule inconnue concerne leur positionnement respectif à la ligne 4, car on ne peut savoir lequel précède l'autre. Leur épaisseur ne nous est d'aucun secours, pas plus que le contenu de leur texte. À titre d'hypothèse, nous proposons ici que l'ensemble 9 précède l'ensemble 8.

Quant à l'ensemble 11, il peut appartenir à plusieurs lettres arrondies de la première ligne de la face a. Plusieurs possibilités s'offrent en fonction de la restitution proposée (voir *infra*, p. 275-279).

[N]VM ∅ A[VG ·]DEO [APO]LL[INI ---]
 [---]POMP · SAB[]N]VS [---]
 [---]RIS[---] F'LA'[---]
 [---]ROM · ET [AVG ---] MA+[---]IÇ · Ç[---] +L ·
 5 [---]CVRATOR · + [---] V[IC · PA[---]M
 [---]S[IL]C · PE+[---]+[---]
 [---]+EIS · S[---]
 [---]F+[---]3/4[---] TEMPLI · I+[---]8/9[---]ATO ∅

En « retournant » l'inscription, le texte de la face a serait le suivant :

[---]AVGVSTO [SAC]RVM
 [---]VRA[---]R[---]+
 [---]M[]+ [---] · V[---]
 [---]AE]DÉS · P[O]RT[IC]V[S uel M ---]

AUTRES FRAGMENTS

Le dossier que nous avons pu consulter comprend encore 54 autres fragments d'inscriptions sur plaques de marbre blanc, retrouvés sur le site au cours des différentes campagnes de fouilles, presque toujours sans numéro d'inventaire. Un grand nombre présente une épaisseur moindre (1,8 cm ou 2,7 cm environ), sans trace de texte

au verso, et des lettres dont la forme diffère de celle de nos deux inscriptions : ces fragments appartiennent dès lors à d'autres inscriptions sur marbre blanc. On dispose aussi d'un certain nombre d'éclats de marbre blanc présentant la trace de lettres qui pouvaient appartenir à n'importe quelle inscription du site. Quand leur hauteur est restituable, les lettres visibles sont en général assez grandes (sans doute plus de 10 cm) ; mais comme le site a livré au moins deux autres inscriptions monumentales sur plaque de marbre blanc, il n'est pas possible d'attribuer avec certitude ces fragments à l'inscription étudiée dans ces lignes.

On notera enfin que le dossier en notre possession a dénombré au maximum 90 fragments, dont certains appartiennent manifestement à ces autres inscriptions. Nous n'avons jamais eu en notre possession les 97 fragments attestés dans le rapport de fouille, mais il est très probable que ce décompte englobait des fragments anépigraphes et/ou des morceaux de plusieurs inscriptions différentes, rassemblés plus ou moins arbitrairement.

LA DATATION DES DEUX INSCRIPTIONS

LA DATATION RELATIVE DES DEUX FACES

Plusieurs éléments, de forme et de fond, permettent de préciser la datation relative des deux faces.

Tout d'abord, on notera que la mise en page paraît plus soignée et s'adapte mieux à la hauteur de la plaque sur la face a, comme l'atteste par exemple la régularité des interlignes. Bien que méticuleusement mise en page, la face b présente un texte dont l'adéquation avec le support semble moins évidente (comme l'atteste l'importance de la marge inférieure), ce qui pourrait s'expliquer par le emploi d'une plaque antérieure. Cette hypothèse se trouve confortée par un examen des bords de la plaque, qui sont souvent légèrement abîmés du côté de la face a, ce qui pourrait s'expliquer par son emploi, alors qu'ils semblent plus nets du côté de la face b : lors de la réutilisation, un grand soin a été apporté à la présentation de la face b, sans doute polie à nouveau, alors que la face a, cachée, a pu souffrir de quelques vicissitudes (fig. 17). C'est ce que semble confirmer le rapport de fouilles de 1972, dans lequel Ch. Potut signale la présence de mortier et de concrétions sur la face a de l'inscription, qui indiquerait donc sa réutilisation (Potut, 1972, p. 18). Enfin, on notera que la face b présente un texte beaucoup plus long que celui de la face a, et l'on sait que, de manière générale, l'abondance verbale est tardive.

Il semble donc hors de doute que le texte de la face a soit le texte originel, et que la plaque ait été réutilisée pour graver la face b à une date postérieure.

LA DATATION ABSOLUE

Cette datation relative se trouve confortée quand on cherche à préciser la datation absolue des deux textes, ce qui reste très malaisé en raison du caractère très lacunaire de l'inscription, surtout sur sa face a. En effet, on ne peut guère s'appuyer que sur la restitution de la première ligne pour trouver des éléments de datation, malheureusement très vagues. Si le texte faisait référence à Auguste divinisé, les parallèles gaulois ne sont pas légion, mais renvoient tous à l'époque julio-claudienne (Van Andringa, 2002, p. 164 et p. 295). Si le texte ne comportait que la formule *Augusto sacrum*, il est impossible de préciser sa chronologie, l'expression *sacrum*, associée à une divinité, locale ou non, étant très attestée en Gaule, surtout dans le nord et l'est, des débuts de l'Empire au III^e s. (Raepsaet-Charlier, 1993, p. 24). Néanmoins, le rapprochement avec l'autel de Bordeaux consacré à Auguste et au Génie de la cité pourrait peut-être soutenir une datation augustéenne ou julio-claudienne (Van Andringa, 2002, p. 199 ; *ILA Bordeaux*, 1), ce que ne contredirait pas non plus une éventuelle consécration à Apollon Auguste.

Il semble donc que l'on puisse situer cette première inscription à une date assez précoce, sans doute au cours du I^{er} s. apr. J.-C., voire à l'époque julio-claudienne, ce qui cadrerait bien avec la forme des lettres qui sont particulièrement régulières et soignées, malgré quelques particularités comme l'apparente asymétrie des M¹⁵.

Cette datation se trouve renforcée par un examen de la chronologie de l'inscription de remploi qui occupe la face b et qui doit nécessairement être (largement) postérieure. Or, plusieurs éléments peuvent être avancés, à commencer par l'abréviation probable du gentilice *Pomp(eius)* en deuxième ligne, selon un usage qui se répand au milieu du II^e s. (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier dir., 2001, p. IX)¹⁶. S'y

15. La présence d'un *apex* en forme de palme, presque horizontal et légèrement décalé par rapport à la voyelle qu'il surmonte, est très rare et ne peut malheureusement pas fournir d'indication chronologique, d'autant plus qu'elle semble avoir été fréquente à Vendœuvre-du-Poitou. Pour un parallèle (mais pas en forme de palme) datable du I^{er} s., voire de l'époque julio-claudienne, cf. *CIL*, XII, 1375 ; Cavalier dir., 2005, n^o 71.

16. Notons cependant qu'à Saintes ou à Bordeaux, on trouve des *Iulii* abrégés dès l'époque julio-claudienne ou flavienne (*ILA Santons*, 9 et 14 ; *ILA Bordeaux*, 21 et 38-40).

ajoute l'utilisation très probable de la formule *Num · Aug · (et) deo*, où la mention de *deus* pourrait nous situer au plus tôt sous Hadrien, encore que la chronologie de cet usage en Aquitaine se démarquait peut-être de celle du reste de la Gaule ou des Germanies (Raepsaet-Charlier, 1993, p. 13-15). Par ailleurs, si la cinquième ligne renvoie bien à la charge de *curator civium romanorum* (voir *infra*, p. 274), on doit sans doute se situer entre les débuts de l'Empire et l'époque sévérienne : de telles associations de citoyens romains ne disparaissent pas en Gaule après l'édit de Caracalla (Van Andringa, 1998), mais on doit aussi constater que les seuls curateurs datés vont de l'époque julio-claudienne aux Antonins ou aux Sévères. S'il s'agissait d'un curateur de cité, il faudrait repousser cette datation à partir du règne de Domitien ou de Trajan (Jacques, 1984, p. 3-4). Si l'on y ajoute enfin le caractère prolixe de l'inscription, il semble bien qu'elle doive être placée entre les règnes d'Hadrien et de Sévère Alexandre, et plus probablement dans la seconde moitié du II^e s. ou au tout début du III^e s.

PROPOSITIONS DE RESTITUTION

FACE B

La face b étant celle dont le texte est le mieux conservé, parce qu'il était beaucoup plus long et inscrit en caractères plus petits, il est logique de se pencher sur son contenu en premier lieu, car certaines données peuvent nous aider dans la restitution de la face a.

Il semble bien que nous disposions du texte sur toute sa hauteur, au vu des bords conservés. Nous pouvons également nous faire une bonne idée de la largeur de l'inscription gravée sur cette face b, grâce à la restitution probable de la formule occupant la première ligne de la face a, pour la partie droite de l'inscription, et grâce au contenu même du texte de la face b, pour sa partie gauche. Il est en effet probable que nous disposions du début de ce document et que nous soyons très près du bord latéral gauche de l'inscription : c'est ce que suggère la formule initiale *Num · Aug ·*¹⁷, mais aussi le contenu des lignes

17. La lecture [*sacru- ou templu*]m, proposée par Nicolini (1976, p. 268), est indéfendable. Le formulaire *Num. Aug.* est très fréquent dans les Trois Gaules et débute presque toujours l'inscription ; il n'y a que six cas connus où la formule est précédée d'une dédicace I.O.M. : à Lyon (*CIL*, XIII, 1742-1743), chez les Trévires (*CIL*, XIII, 3651-3652 ; Finke, 1927, n^o 4) et les Viromanduiens (*CIL*, XIII, 3527), et elle est seulement associée à la formule *In h(onorem) d(omi)us d(i)uinae* dans le *vicus* de Bitburg, chez les Trévires (*CIL*, XIII, 4131-4132). Pour les listes complètes, cf. Van Andringa, 2002, p. 299-301. Comme, dans le cas



Fig. 20 – Hypothèse de restitution de la face b (dessin : J. Hiernard, Université de Poitiers).

suyvantes, qui semble assez cohérent et plus ou moins aligné : *praenomen* et gentilice à la deuxième ligne, *Rom(ae)* et [*Aug(usti)*] à la quatrième ligne, *curator* à la cinquième ligne, [*basilic(am)*] à la sixième ligne.

L'inconnue majeure concerne donc sa mise en page, qui pouvait être plus ou moins centrée, ou justifiée, ce qui affecte directement l'estimation du nombre de lettres manquantes, à gauche comme à droite des ensembles 1 à 3. Nous suivons ci-dessous l'hypothèse d'une mise en page plutôt centrée de cette inscription, avec des marges néanmoins assez réduites. Nous indiquons le nombre maximal de lettres manquantes, mais il semble très probable qu'il ne manque pas de lettres au début des lignes 4 et 5, et qu'il n'en manque que deux au début de la ligne 6 pour lire [*basilic(am)*] (fig. 20).

[N]VM ∅ A[VG ·] DEO [APO]LL[INI] max. 10/11
 [max. 3]POMP · SABINVS [---]
 [max. 5]RIS[---] F'LA'[---]
 [max. 3]ROM · ET [AVG ---] MA+[---]IÇ · Ç[---] +L ·
 5 [max. 3]CVRATOR · + [---] VİÇ · PA[---]M
 [max. 1]BA]ŞI'LI'C · PE+[---]+[---]
 [max. 5]+EIS · S[---]
 [max. 6]F+[---3/4---] TEMPLI · I+[---8/9---]ATO ∅
 [max. 3 ?]

La lacune après SABINVS à la deuxième ligne peut comporter jusqu'à 28 lettres.

La lacune après RIS à la troisième ligne peut comporter jusqu'à 39 lettres, parmi lesquelles F'LA'.

La lacune après ET à la quatrième ligne peut comporter jusqu'à une cinquantaine de lettres, parmi lesquelles MA+, IÇ · C et +L · en finale.

présent, la formule est en outre complétée par la mention d'un dieu (deç sur l'ensemble 5), une telle hypothèse ne peut être envisagée.

La lacune après CVRATOR · + à la cinquième ligne peut comporter jusqu'à une cinquantaine de lettres, parmi lesquelles VİÇ · PA et M en finale.

Les lacunes après PE+ et +EIS · S aux sixième et septième lignes peuvent comporter jusqu'à 35 lettres.

Toutes ces estimations doivent être entendues comme des valeurs maximales : la présence de ligatures, les espacements variables entre les lettres et notre ignorance de l'*ordinatio* de l'inscription font que le nombre précis de lettres manquantes est malheureusement impossible à déterminer. Il n'en reste pas moins que les lacunes à droite comportaient un nombre important de lettres, qui rendent encore plus problématiques nos raisonnements sur son contenu.

À la ligne 1, nous avons déjà eu l'occasion de discuter plus haut de l'hypothèse d'une dédicace : [N]um(ini ou -inibus) · A[ug(usti) ou -orum) ·] deç [Apo]ll[ini ---] ; l'espace restant fait qu'il est difficile de restituer ensuite une formule complémentaire similaire à celle présente sur les inscriptions de Nérès-les-Bains dans l'Allier (CIL, XIII, 1376) ou Vendœuvres-en-Brenne dans l'Indre (CIL, XIII, 11151) : par exemple, *usibusq(ue)r(ei)p(ublicae)Pict(onum)et uic(anorum)...*, à moins que notre proposition de lecture soit erronée et que le dieu en question ne soit pas Apollon, mais une divinité au nom plus court. Il semble néanmoins plus probable que l'on trouve ici une désignation locale d'Apollon, comme *Matuix* (ou *Matuicis*), attesté à Poitiers (ILTG, 156), ou une autre épithète que nous ignorons.

La ligne 2 reprend le nom du (ou d'un des) responsable(s) de l'inscription¹⁸. Le plus probable est que nous nous trouvions là très près du bord gauche de l'inscription et que la lacune ne concerne que le *praenomen* de *Pomp(eius)*

18. En l'absence de verbes conjugués, il est impossible de déterminer le nombre d'évergètes mentionnés.

*Sabi[n]us*¹⁹. La suite de la ligne pouvait comporter une filiation développée et/ou une polyonymie, ou encore la mention d'un autre individu, et la même remarque vaut pour le début de la ligne 3 qui pourrait voir le prolongement de cette nomenclature (par exemple [*Victo*]ris)²⁰. Il n'est par ailleurs pas du tout impossible que l'inscription présente plusieurs responsables de la réalisation, comme un père et ses fils, par exemple, ou des mentions de filiation à l'aide de gentilices et de *cognomina*, comme à Nérès-les-Bains (*CIL*, XIII, 1376-1378).

On peut aussi imaginer que le cursus du (seul) personnage commençait dès la ligne 2, et mentionnait la charge de *sacerdos Romae et Augusti ad aram* (ou *ad templum*) *ad* (ou *inter*) *confluentes / Araris et Rhodani*²¹. Dans le cas présent, le début de la titulature figurerait à la ligne 2 et se poursuivrait en début de ligne 3 : [*Ara*]ris [*et Rhodani* ---]. Cette hypothèse ne fonctionne que si le *Rom(ae) et [Aug(usti)]* figurant en début de ligne 4 se rattache à une prêtrise municipale, peut-être celle attestée plus loin sur la ligne 3 (*fla*[men]). Elle exclut aussi que le responsable soit désigné à l'aide d'une filiation développée.

Que le cursus commence à la ligne 2 ou à la ligne 3, il semble qu'il se poursuive jusqu'à la ligne 5. Les deux seules fonctions clairement attestées sont celles de *fla*[men] (ligne 3) et de *curator* (ligne 5). Ce dernier titre peut renvoyer à deux fonctions, celle de *curator · cluiuitatis* ou *-oloniae*, ou celle de *curator · cluiuium Romanorum*. Les curateurs de cité portant le titre de *curator ciuitatis* ou de *curator coloniae* sont bien attestés en Italie, et un peu moins dans les provinces occidentales. La plupart sont de rang sénatorial et rares sont les cas de notables municipaux à occuper cette fonction avec ce titre dans les provinces occidentales, et encore moins en Gaule (Jacques, 1983)²². L'hypothèse d'un curateur de cité ne peut

donc être écartée²³, mais elle semble un peu moins probable que celle d'un curateur de citoyens romains. Cette fonction est en effet bien mieux attestée, en particulier en Aquitaine (Dondin-Payre, 1999, p. 194-196). Son caractère particulier et extra-civique ne permet cependant pas de la placer à un stade précis dans la carrière d'un individu (Van Andringa, 1998) : dès lors, elle ne nous autorise pas à déterminer si le cursus était ascendant ou descendant, et donc à décider si le *Rom(ae) et [Aug(usti)]* de la quatrième ligne renvoie à une prêtrise municipale ou fédérale. On notera par ailleurs que les titulatures indiquent que la curatelle de citoyens romains pouvait s'effectuer à un niveau local, dans une cité, ou à l'échelle de la province ; rien ne permet de choisir entre les deux options, sauf à supposer un cursus ascendant et donc une fonction très prestigieuse à cette ligne.

Quant au flaminat mentionné à la ligne 3, il peut en théorie être rattaché au *Rom(ae) et [Aug(usti)]* de la ligne 4, auquel cas l'ensemble 8 devait être très proche de la fin de ligne, ce qui n'est pas sans poser des problèmes²⁴. Il vaut sans doute mieux l'en détacher et le situer à une position un peu moins excentrée sur cette ligne : il pourrait s'agir d'un *flamen augustalis*, d'un *flamen perpetuus*, d'un *flamen Rom(ae) et Aug(usti)*, qu'il faudrait distinguer de la prêtrise mentionnée en début de ligne 4, qui pourrait renvoyer à un sacerdoce au confluent.

À supposer que l'inscription ne mentionne qu'une seule personne, l'individu a donc été prêtre municipal et curateur (de cité ou de citoyens romains), et peut-être également *sacerdos* au confluent. Le reste de ses fonctions est malheureusement plus flou : on peut vraisemblablement imaginer des magistratures au niveau municipal, mais elles ne sont pas conservées sur les fragments dont nous disposons. Les fonctions attestées à la ligne 4 demeurent mystérieuses : [---]ma+[---] ne peut renvoyer à un *magister* car la lettre suivant MA ne peut être un G ; s'agit-il ici d'un toponyme ou d'une référence à une divinité comme Mars ? Les possibilités sont nombreuses, mais toutes difficiles.

La suite de la ligne fait peut-être référence à un [*u*]ic(us) ou à des [*u*]ic(ani), et l'on peut imaginer une fonction de *magister* dans un *vicus*, bien que celle-ci soit en fait très

19. Dans le cas d'une lacune plus large à gauche, on pourrait imaginer la mention d'un *praenomen* et d'un gentilice, suivis d'une mention de la tribu *Pomp(tina)*, mais cette hypothèse semble peu probable en raison du caractère insolite d'une mention de la tribu en Gaule à cette époque. On y ajoutera que la présence d'une dédicace au *numen* impérial à la première ligne renforce l'hypothèse d'une lacune courte au début de la deuxième ligne.

20. Pour d'autres exemples de filiations développées en Gaule, cf. Dondin-Payre, 1999, p. 147-150.

21. Les formules sont diverses et ont évolué dans le temps (Fishwick, 2002, p. 60-68).

22. Dans ces listes, on constate par exemple que la seule mention d'un notable portant le titre de *curator ciuitatis* en Gaule provient de Belgique (*CIL*, XIII, 3528 ; Jacques, 1983, n° LXXXVIII) ; un seul cas donc, mais dans une inscription fort similaire à la nôtre, dédiée au *numen* impérial et à Vulcain, en contexte civique, par un notable qui fut sans doute prêtre au confluent, préfet de légion, curateur de cité et inquisiteur des Gaules.

23. On rappellera aussi qu'un notable picton, L. Lentulius Censorinus, avait ainsi été nommé curateur des Bituriges Vivisques et inquisiteur des Gaules (*CIL*, XIII, 1697).

24. Sans être impossible, cette solution imposerait que le V précédé d'une ponctuation, à la ligne 3 de la face a, soit très proche du bord également, ce qui ne laisserait la place qu'à une seule lettre à sa droite avant le bord. Cela ne pourrait fonctionner que si ce V est un numéral renvoyant à une unité militaire sans épithète.

rare ²⁵. Mais il est aussi possible qu'il soit ici fait mention d'une fonction ou d'un qualificatif abrégé en *-ic* : *iure dic(undo)* semble le plus probable dans ce contexte, mais on ne peut complètement exclure un renvoi à une fonction (éventuellement militaire) exercée dans une province : *Belgic(a)*, ou *Aquitanic(a)*, par exemple. Quant à la fin de la ligne, elle se termine par *-EL·* ou *-LL·*, ce qui n'ouvre pas tant de possibilités, d'autant plus que l'on se trouve là peu avant, voire juste avant la référence à la fonction de *curator* à la ligne suivante. On pourrait y voir une référence à une *legio* ou une *cohors Gall(ica)*, ce qui renverrait éventuellement à des fonctions militaires de rang équestre et pourrait fonctionner avec une référence provinciale dans la même ligne. Mais l'option la moins improbable serait sans doute d'y reconnaître une fonction au confluent, comme celle d'*inquisitor Gall(iarum)*, dans un cursus qui offrirait un parallèle intéressant avec la carrière de C. Suiccus La[---], chez les Viromanduens, qui fut prêtre de Rome et d'Auguste, préfet de la huitième légion, curateur de la cité des Suessions et *inquisitor Gall(iarum)* (*CIL*, XIII, 3528) ²⁶.

La fin du cursus occupe ensuite la ligne 5 : outre la référence à un titre de *curator*, auquel il vient d'être fait allusion, on trouve aussi mention d'un *uic(us)* ou de *uic(ani)*. Il est peu probable que la fonction de *curator* (dans cette hypothèse, de citoyens romains) se soit exercée spécifiquement dans un *vicus*, puisque l'on ne peut déterminer la longueur de la lacune entre la fonction et la mention du *vicus*, et que cette curatelle était habituellement occupée au niveau local ou provincial (Dondin-Payre, 1999, p. 216). Quant au PA[---] qui suit cette mention, le plus probable est d'y reconnaître la dénomination du *vicus* à l'aide d'un toponyme ²⁷, ou du nom de ses habitants tiré de ce toponyme.

À partir de la sixième ligne (et peut-être dès la fin de la cinquième ²⁸), l'inscription s'attache à décrire les réalisations du (des) responsable(s). Elle fait ainsi référence à une basilique qu'il faut sans doute associer à un verbe en *per-* marquant un achèvement, comme *perficere* : par exemple [*ba]silic(am) per[]ficiendam curauit* ²⁹. À la septième ligne, on trouve sans doute mention de décorations

ou d'aménagements à l'ablatif pluriel : on pourrait y reconnaître des [*cli]p[er]eis*, ou un adjectif comme [*ae]reis*, [*au]reis*, ou encore [*marmo]reis*, le *s[---]* suivant pouvant faire référence à des statues.

Reste enfin la dernière ligne, un peu mieux conservée, qui présente une référence à un *templum*, au génitif. Le terme qui le précède doit donc lui être associé : il pouvait par exemple désigner une fonction en relation avec le temple et l'on pourrait alors penser à un [*prae]f[ectus] t[em]pli*, comme on en connaît un chez les Ségusiaves (*CIL*, XIII, 1646) ou à Ribemont-sur-Ancre (Di Vita-Évrard, Bérard, 2007), voire (moins probablement) un [*fla]men] t[em]pli*, attesté en Afrique proconsulaire (*CIL*, VIII, 1267 ; *ILTun.*, 1275). Dans un tel cas, la dernière ligne pouvait reprendre une formule finale à l'ablatif absolu, du type *cur(ante)* suivi de la fonction et du nom du responsable, le mot en *-ato* étant dans ce cas le *cognomen* de ce personnage ³⁰. L'agencement des termes serait néanmoins plus qu'inhabituel.

Une autre hypothèse placerait à cette dernière ligne la mention d'une partie du temple et pourrait renvoyer à sa façade, la *frons t[em]pli*, qui pourrait être à l'accusatif (*front(em)*) ou à l'ablatif (*front(e)*). Cette solution est peut-être préférable, puisque l'on se situe ici dans la partie de l'inscription commémorant les réalisations de l'évergète, mais, dans ce cas, la syntaxe de cette dernière ligne est obscure : elle semble en effet se terminer par un mot en *-ato*, peut-être un participe parfait passif (dans un ablatif absolu ?), comme *in[aedific]ato*, [*exorn]ato*, [*consumm]ato*, [*incho]ato*, à moins qu'une formule finale (*d[edit] d[edicauit]* ?) soit venu compléter la fin de ligne, après un *vacat*. Mais ces restitutions ne sont pas sans difficulté.

FACE A

Comme pour la face b, il semble bien que nous ayons conservé la plaque sur toute sa hauteur ; dès lors, la question qui se pose à nous concerne essentiellement la largeur de l'inscription et sa composition. Nous ne pouvons malheureusement pas être certains que la seconde inscription (face b) ait réutilisé tous les éléments de la première (face a). Pour la partie droite de l'inscription, le seul fragment de bord latéral conservé (ensemble 10) est néanmoins taillé de manière très nette et s'interrompt à 2 cm environ après la lettre la plus proche du bord, sur

probable aux Tours Mirandes en raison de la présence de l'édifice de plan basilical sur le couronnement monumental du sanctuaire.

30. Pour une formule de ce type, voir par exemple, l'inscription des *iuniores* de Bitburg (*CIL*, XIII, 4131).

25. Sur les *vici* et leur organisation, cf. Dondin-Payre, 1999, p. 196-224, et spécialement p. 214-220.

26. Sur ces fonctions au confluent, cf. Maurin, 1978, p. 198-199 ; Frei-Stolba, 1994, p. 45, n. 42-44.

27. On remarquera que le cours d'eau tout proche s'appelle aujourd'hui la Pallu.

28. La cinquième ligne se termine par un mot en *-m*, sans ponctuation. Il est donc permis d'y voir un terme à l'accusatif.

29. L'hypothèse de plusieurs basiliques, comme à Vendœuvres-en-Brenne (*CIL*, XIII, 11151), n'est pas impossible, mais semble moins

chaque face ; il est donc très probable qu'il s'agisse là du bord latéral droit de chaque face. En revanche, à gauche, aucun bord n'a été conservé et l'on doit s'appuyer, d'une part, sur une comparaison avec le texte de la face b et, d'autre part, sur une analyse interne du texte de la face a.

Nous avons vu plus haut qu'il est en effet probable que nous disposions du début du texte de la face b, même si le bord gauche de l'inscription n'est pas conservé. Si l'on prend comme hypothèse que l'inscription de la face b ait réutilisé sans retaille le verso de la face a, force est de constater que l'on dispose de très peu de place à gauche ; même en comptant un peu d'espace pour une marge éventuelle, la présence de cavités de scellement présentant de légères traces de rouille sur les ensembles 1 et 4 indique que la fixation de cette face b se faisait, en partie du moins, par crochets et que ceux-ci ne pouvaient pas être très éloignés du bord latéral de l'inscription : au moins 29 cm dans le cas de l'ensemble 4 et au moins 40 cm dans le cas de l'ensemble 1.

Dans ce cas de figure, l'espace disponible à gauche de AVGVSTO [SAC]RVM sur la face a serait assez peu étendu. On ne pourrait dès lors émettre que deux hypothèses : soit la mise en page était centrée et la première ligne ne comportait que la formule *Augusto sacrum*, avec de confortables marges de part et d'autre ; soit la mise en page de la première ligne était plus justifiée et il faudrait restituer un mot court avant *Augusto sacrum*. Dans ce cas de figure, on pourrait penser à une divinité auguste au nom court, comme Jupiter (*Ioui*) ou Mars (*Marti*), mais cela cadrerait difficilement avec l'hypothèse d'une consécration du sanctuaire à Apollon, que suggère notre lecture de la face b ; l'autre solution serait d'y voir la mention (assez rare) de la divinisation d'Auguste (*Diuo*).

Mise en page justifiée

[DIVO ?]AVGVSTO [SAC]RVM
 [max. 3/4]VRA[---]R[---]+
 [max. 3/4]MI[-]++[---] · V[---]
 [max. 2/3 AE]DÉS · P[O]RT[IC]V[S uel M ---]

Mise en page centrée

AVGVSTO [SAC]RVM
 [max. 1/2]VRA[---]R[---]+
 [max. 1/2]MI[-]++[---] · V[---]
 AE]DÉS · P[O]RT[IC]V[S uel M ---]

Sur la base de ces hypothèses, on pourrait estimer la largeur de l'inscription en se fondant notamment sur les travaux de

Richard Grasby sur la mise en page des inscriptions et le travail du lapicide (Grasby, 1996 et 2002). Dans le cas d'une mise en page légèrement centrée avec le seul texte *Augusto sacrum*, on devrait aboutir à une inscription d'environ 225 cm de largeur, sans compter les marges qui devaient être assez larges puisque la disposition était centrée. Si l'on souhaite raisonner en pieds romains, on pourrait tout à fait imaginer une inscription de 9 pieds sur 3 (266,6 cm x 88,9 cm), ce qui impliquerait des marges d'environ 20 cm de part et d'autre de la formule *Augusto sacrum*.

Dans le cas d'une mise en page peut-être plus justifiée, avec un texte comme *Diuo Augusto sacrum*, le texte devait approcher les 290 cm de largeur, sans compter les marges sans doute étroites (voir fin de la ligne 2 [ensemble 10]) et une probable ponctuation³¹. On pourrait dès lors se trouver en présence d'une plaque de 10 pieds (296,3 cm) de largeur, même s'il convient de rester prudent face à cette hypothèse qui résulte d'une succession d'approximations.

Quant à l'espace compris dans la lacune sur la droite de l'inscription, il peut sans doute compter, à la deuxième ligne, jusqu'à environ 15 lettres, parmi lesquelles on trouve un R et, en finale, un E ou un L. À la troisième ligne, après le I, cette lacune peut comprendre jusqu'à environ 15 lettres, parmi lesquelles se trouvait un V précédé d'une ponctuation. Enfin, à la dernière ligne, la lacune peut compter jusqu'à environ 9 lettres.

Une fois tentées ces estimations chiffrées, il importe ensuite de se tourner vers le contenu du texte et de chercher des parallèles permettant de comprendre la construction générale de l'inscription, ce qui n'est pas sans poser de sérieuses difficultés. L'hypothèse d'une première ligne ne présentant que le texte *Augusto sacrum* apparaît de suite comme bien problématique ; la formule est certes bien attestée en Gaule, dans sa forme abrégée, mais presque uniquement chez les Éduens, les Mandubiens et les Sénons. Elle est en outre généralement accompagnée de la mention d'une autre divinité, ce qui impliquerait qu'ici la deuxième ligne joue ce rôle, ce qui semble difficile. À vrai dire, en épigraphie monumentale, il n'y a guère que la dédicace *Augusto sacrum / et genio ciuitatis / Bit(urigum) Viu(iscorum)* de Bordeaux (*CIL*, XIII, 566 = *ILA Bordeaux*, I) qui puisse être rapprochée, et l'on constate ici encore l'association de cette formule avec une autre divinité, à savoir le génie municipal.

Si l'on préfère y reconnaître la formule *Diuo Augusto sacrum*, on ne trouve guère en Gaule qu'une seule inscription offrant

31. Les deux seules lettres à ne pas apparaître dans la suite de la formule sont le D (12 cm) et le I (2 cm).

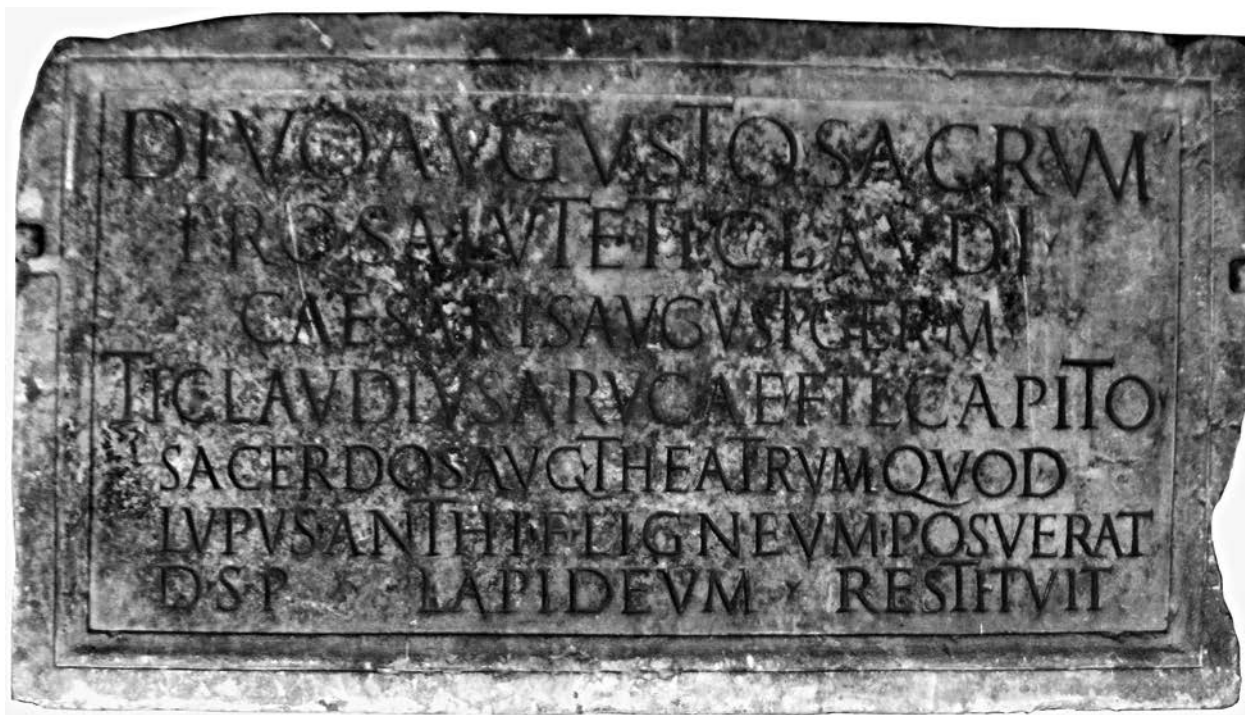


Fig. 21 – *Inscription commémorant la reconstruction du théâtre de Feurs sous Claude (CIL, XIII, 1642) (photographie : musée d'Archéologie de Feurs).*

un parallèle probant, celle commémorant la reconstruction en pierre du théâtre de Feurs, sous Claude (*CIL*, XIII, 1642) (fig. 21). La comparaison est intéressante puisque l'on a là également une mention de la formule sans abréviation, sur une inscription monumentale de belle facture³², célébrant une évergésie ; mais l'on notera également que la formule y est complétée d'un vœu *pro salute* destiné à l'empereur régnant (Claude), ce qui est impossible à Vendeuve-du-Poitou. Quant aux autres mentions du *diuus Augustus*, elles sont généralement accompagnées d'une autre divinité, *Mars Mullo* à Allonnes (*ILTG*, 345) ou *Mocetis* à Orléans (*CIL*, XIII, 11280) (Van Andringa, 2002, p. 164 et p. 295)³³.

On pourrait trouver ici mention de la divinité du *vicus*, comme c'était le cas avec *Nerius* à *Neriomagus*, chez les Bituriges Cubes (*CIL*, XIII, 1376-1377). Le problème est que nous ne connaissons pas de divinité en [---]ura[---], ni chez les Pictons, ni ailleurs en Gaule, sauf dans le cas de la *Vra fons* attestée sur un autel de Nîmes, en Narbonnaise

32. L'inscription mesure 158 cm x 87 cm x 21 cm. Je remercie Colette-Anne Walter, conservatrice du musée archéologique de Feurs, pour ces informations.

33. À Saintes (*ILA Santons*, 5), une inscription pouvait mentionner *Diuo Augusto*, mais l'on ignore la suite du texte.

(*CIL*, XII, 3076)³⁴, ou d'*Aerecura* / *Erecura* / *Herecura*, surtout attestée en Germanie (Jufer, Luginbühl, 2001). Ces restitutions sont néanmoins très improbables en contexte picton et il semble plus prudent d'écarter l'hypothèse d'une première ligne consacrée à (un) Auguste, divinisé ou non.

Quant à l'hypothèse d'une consécration à une divinité auguste, elle présente l'avantage de ne pas appeler d'association avec une autre divinité par la suite. Si l'on trouve peu d'attestations de divinités augustes où l'adjectif est exprimé en toutes lettres, cela peut s'expliquer en grande partie par le support des inscriptions, le plus souvent des autels ne permettant pas de développer un texte sur toute sa largeur. Il n'en va pas de même pour des inscriptions plus monumentales comme, à Lyon, la dédicace tibérienne *Mercurio Augusto / et Maiiae Augustae / sacrum ex uoto* (*CIL*, XIII, 1769), qui s'inscrit sur trois grands autels, ou encore l'inscription *Marti Augusto*, à Villards-d'Héria, chez les Séquanes (*CIL*, XIII, 5343 = *AE*, 1999, 1124), qui couvre un bloc faisant sans doute partie d'un autel monumental du I^{er} s. (Raepsaet-Charlier, 1999, p. 289-290

34. Le lien établi entre cette source et la fontaine d'Eure à Uzès n'est pas établi avec certitude, cf. Fiches (dir.), 2002, vol. 2, p. 786 *contra* Lacroix, 2007, p. 68.

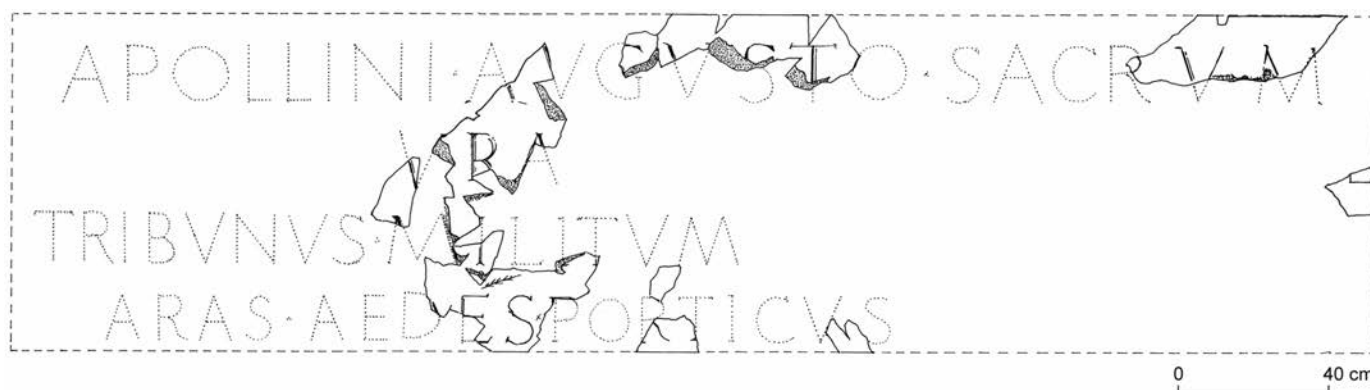


Fig. 22 – Hypothèse de restitution de la face a (dessin : J. Hiernard, Université de Poitiers).

et p. 332 ; Van Andringa, 2006, p. 130-131). Le problème majeur ne vient donc pas de l'absence d'abréviation pour l'épithète auguste, mais bien de l'identification de la divinité concernée, qui pourrait difficilement être autre qu'Apollon, si l'on accepte notre hypothèse pour la face b. Il paraîtrait difficile d'imaginer qu'une divinité se soit substituée à une autre lors de la réutilisation du support. Il faudrait alors supposer que la première inscription (face a) n'ait pas appartenu au même sanctuaire, ce qui semble peu probable, même si l'on ne peut être certain qu'elle ait appartenu au même édifice ³⁵.

Pour toutes ces raisons, il semble préférable d'abandonner l'idée d'une réutilisation de l'ensemble de la plaque et d'envisager une autre hypothèse, celle d'un emploi uniquement partiel de la première inscription (face a) lors de la récupération du support pour la face b. Cette dernière n'aurait réutilisé que la partie droite de la première inscription, car il semble bien que nous ayons conservé la fin du texte de la première ligne de la face a. En l'absence du bord latéral gauche, nous en sommes réduits à des conjectures sur les conditions du emploi : soit l'inscription occupait plusieurs plaques, et seule la dernière (les dernières ?) a (ont ?) été remployée(s ?) ; soit l'inscription a été retaillée à gauche lors de la réutilisation du support.

Dans un tel cas de figure, il faut imaginer que la première ligne de la face a comportait une consécration à Apollon ; il serait en effet logique, dans l'hypothèse probable où les

deux inscriptions provenaient du même sanctuaire, que la consécration renvoie à une même divinité, associée au culte dit impérial par l'utilisation de l'épithète auguste à une première époque, puis par son association au *numen* de l'empereur ou des empereurs dans un second temps. Le dieu était-il mentionné seul, ou était-il accompagné d'un nom indigène ? On trouve certes un Apollon Matuix (ou Matuicis) à Poitiers (*ILTG*, 156), mais l'on sait aussi qu'en Gaule les dieux qualifiés d'augustes étaient le plus souvent typiquement romains (Van Andringa 2002, p. 164-167 et p. 296-298) ; c'est donc l'hypothèse d'une consécration à Apollon Auguste qu'il faut privilégier. On ajoutera que les palmes servant d'*apices* sur la face a de notre plaque, mais également sur au moins deux autres inscriptions du sanctuaire des Tours Mirandes, pourraient peut-être renvoyer à une dévotion apollinienne et représenter soit des rameaux de laurier, soit des palmes, les deux plantes ayant souvent été confondues, notamment dans la cérémonie du triomphe romain (Beard, 2007, p. 249-250 ; Bastien, 2007, p. 267) ³⁶.

Si l'on reprend les modules proposés ci-dessus, l'inscription mesurerait environ 340 cm de largeur ³⁷, à laquelle il faudrait ajouter des marges réduites et d'éventuelles ponctuations. On pourrait dès lors peut-être approcher les 12 pieds (environ 355,5 cm) de largeur pour 3 pieds de hauteur, soit un rapport largeur/hauteur de 4/1 (fig. 22).

35. La présence d'*apices* en forme de palmes sur deux autres fragments d'inscriptions du site semble bien indiquer qu'il s'agit là d'une spécificité de Vendeuve-du-Poitou, et donc que l'inscription de la face a provenait de la même agglomération. En revanche, la trace de lignes de guidage renvoyant à une *ordinatio* non adoptée sur la face b pourrait laisser penser à une première tentative de réutilisation, et donc que la plaque était restée dans les réserves de l'atelier du lapicide un certain temps avant son emploi.

36. Les palmes étaient de toute façon également associées à Apollon, comme les branches d'autres arbres (*LIMC*, s.v. Apollon, n^{os} 239-316). On peut d'ailleurs penser que le lapicide n'avait pas les moyens de figurer la forme des feuilles de laurier sur les *apices* de l'inscription, et que celles-ci furent simplement représentées par un seul trait raccroché au rameau principal. Cette explication, fragile, aurait néanmoins le mérite d'expliquer le recours étrange à ces *apices* bien singuliers.

37. Largeurs attribuées aux lettres non mentionnées ci-dessus : P, 7 cm ; L, 6 cm ; N, 11 cm.

[APOLLINI] A VGVSTO [SAC]RVM
 [max. 6/8]VRA[---]R[---]+
 [max. 6/8]MI[-]+[---] · V[---]
 AE]DÉS · P[O]RT[IC]V[S uel M ---]

Il n'y a que l'espace situé à gauche qui soit modifié par cette proposition, mais les hypothèses de restitution en sortent grandement facilitées. Ainsi, à la ligne 2, la logique voudrait que l'on trouve le responsable de l'inscription et l'on pourrait imaginer une succession *praenomen* + *nomen* assez court ou abrégé : une hypothèse séduisante serait évidemment d'y voir un *Iulius*³⁸. Viendrait ensuite une filiation ou un *cognomen* en [---]VRA[---], comme *Sura*, *Turanius*, *Curatius*, *Muranius*, etc., mais ces *cognomina* sont assez rares³⁹, et l'on ne peut s'empêcher de penser plutôt à *Duratius*, du nom de ce chef picton resté fidèle à Rome lors du soulèvement de la Gaule en 52, qui reçut probablement la citoyenneté romaine en récompense de sa loyauté⁴⁰. Il ne peut s'agir ici du même individu, mais il n'est pas impossible que l'on ait affaire à un de ses descendants.

On pourrait aussi éventuellement imaginer que le responsable soit pérégrin, comme l'était *Secundus Sembedonis fil(ius)*, qui avait consacré un autel au *numen Augusti* à Bagnères-de-Bigorre, en son nom et en celui des habitants du *vicus* (*CIL*, XIII, 389). Les *cognomina* repris ci-dessus pouvaient aussi servir comme nom unique indigène, tout comme d'autres noms celtiques⁴¹, mais le contraste serait frappant entre la qualité formelle de l'inscription et un dédicant de statut pérégrin, d'autant plus que le *Duratius* que nous connaissons devint citoyen romain et que l'on peine à imaginer un membre de sa famille, ou d'une autre famille de l'élite pictonne, encore pérégrin sous les Julio-Claudiens. Quant à la suite de la deuxième ligne, elle comportait éventuellement la mention d'honneurs locaux, voire d'une prêtrise, mais la fin de ligne en [---]E ou [---]L reste problématique, sauf à supposer une filiation se terminant par *[fil](ius)*.

38. Sans être courante, l'abréviation de *Iul(ius)* est bien attestée à haute époque, à Saintes ou à Bordeaux (voir note 16, p. 272).

39. La lecture des répertoires onomastiques ne livre guère d'autres possibilités et ces *cognomina* sont eux-mêmes très rares. Voir, par exemple, Solin, Salomies, 1994 ou Delamarre, 2007.

40. Une monnaie d'argent des Pictons porte en légende le nom *Durat/Iulios* (Hiernard, 1986a, p. 117-118 ; Colbert de Beaulieu, Fischer, 1998, p. 242-243, n° 145 ; Depeyrot, 2004, n° 102), à rapprocher du chef picton *Duratius*, mentionné dans la *Guerre des Gaules* (César, *BG*, VIII, 26-27). Le nom latinisé est également attesté à Lezoux (Delamarre, 2007, p. 92).

41. On pourrait songer aux noms de type *Catur-*, *Matur-* ou *Solicur-* (on peut consulter les listes chez Delamarre, 2007).

À la ligne 3, il serait tentant de restituer *[tribunus] m[il]l[ic]i[um]*, suivi de la mention d'une unité dont la numération (ou le nom) commençait par un V[---], dans l'hypothèse d'une carrière similaire à celle de C. Iulius Victor père, à Saintes (*ILA Santons*, 18). En l'absence de plus de précisions il est impossible de déterminer de quelle unité il pourrait s'agir⁴² ; mais cette fonction conviendrait bien à un citoyen romain, ce qui renforce notre identification du responsable de l'inscription avec un personnage de ce statut, plutôt qu'avec un pérégrin.

Enfin, de manière classique, la dernière ligne reprendrait la réalisation de l'évergète. Le terme *aedes* est fréquemment utilisé en Gaule pour désigner la demeure de la divinité⁴³ ; le pluriel est en revanche très rare et n'est attesté que chez les Trévires, où une inscription mentionne la réalisation de deux *aedes* pour le dieu Mercure (*CIL*, XIII, 4123 ; *Corpus Signorum Imperii Romani, Deutschland*, IV, 3, 221). La réalisation de plusieurs *aedes* pour une seule divinité n'est donc pas inenvisageable, le pluriel pouvant être d'ailleurs en quelque sorte majestatif ; on n'oubliera pas non plus que ce terme est souvent utilisé au pluriel, en architecture domestique, pour désigner une seule demeure.

L'espace précédant la mention des *[ae]d[es]* serait idéal pour restituer *[aram]*, ou éventuellement *[aras]*⁴⁴, et l'on a vu plus haut qu'il était tentant de proposer à la suite *p[ol]r[ic]i[um]* ou *m[il]*. La ligne se terminerait ensuite sur une formule de réalisation : à titre de suggestion, on pourrait imaginer *[aras aed[es] · p[ol]r[ic]i[um] d(e) s(u)a p(ecunia) fecit]*, qui cadre avec l'espace disponible.

L'ÉPIGRAPHIE MONUMENTALE SUR PLAQUES EN GAULE ET EN GERMANIE

Quelle que soit la restitution adoptée, il semble que l'inscription ait mesuré entre 265 cm et 360 cm de largeur, pour environ 89 cm de hauteur, et 3,5 cm d'épaisseur, et l'on peut s'interroger sur sa fragilité. C'est d'ailleurs cette

42. Pour l'éventail de possibilités, voir les tableaux de Holder, 1980, p. 217-240, ou encore les listes d'unités patiemment compilées dans la prosopographie des officiers équestres (Devijver *et al.*, 2001).

43. *CIL*, XIII, 920, 1195, 1732, 1759, 1769, 2487, 2813, 2952, 3075, 3177, 3661, 4128, 4208 ; *Corpus Signorum Imperii Romani, Deutschland*, IV, 3, 235 ; *AE*, 1973, 341-342 ; *AE*, 1983, 690 ; *AE*, 1991, 1248. Pour la liste détaillée, cf. Van Andringa, 2002, p. 103-104.

44. *ILA Bordeaux*, 3 (= *CIL*, XIII, 569) est la seule inscription mentionnant conjointement *arula* et *templum*, en Gaule, mais l'association entre *ara* et *templum* ou *aedes* est fréquente ailleurs (Ruggiero *dir.*, 1895, p. 594-601) et se comprend parfaitement dans le cadre des aménagements de sanctuaires gallo-romains (Van Andringa, 2002, p. 107-108).

même fragilité qui explique sans doute le faible taux de conservation de tels supports, notamment en Gaule ou en Germanie. On peut évoquer la plaque de calcaire retrouvée en Seine-Maritime au Bois l'Abbé à Eu en 2006, mesurant 120 cm x 68,5 cm x 2,3-2,7 cm (Mantel *et al.*, 2006 ; Vipard, 2009), et surtout la première des six plaques de calcaire de l'inscription de dédicace du théâtre sur ce même site, mesurant 209 cm x 43,5 cm x 3,3-3,9 cm (Mangard, 1982 ; Dondin-Payre, 2006)⁴⁵. En Germanie supérieure, c'est sans doute Avenches qui livre le plus de parallèles pour ce type d'épigraphie (et sa conservation très aléatoire) : les inscriptions sur plaques y abondent, parmi lesquelles on peut relever notamment l'inscription 7002, gravée sur une plaque de calcaire d'au moins 300 cm x 100 cm x 2,5-3,5 cm (Oelschig, 2009, p. 86-96)⁴⁶, ou encore l'inscription 7068-7069, qui aurait peut-être été composée de vingt plaques de calcaire mesurant environ 300 cm x 60 cm, pour une épaisseur allant de 3,2 cm à 6,1 cm (Oelschig, 2009, p. 133-189)⁴⁷.

Enfin, en Aquitaine, on peut évoquer les inscriptions de L. Iulius Equester à Nérès-les-Bains, sans doute gravées sur des plaques de calcaire d'au moins 180 cm de largeur pour environ 60 cm de hauteur (*CIL*, XIII, 1376-1378)⁴⁸, et surtout l'inscription de C. Iulius Serenus, à Saint-Bertrand-de-Comminges, qui offre sans doute le parallèle le plus intéressant (*AE*, 1938, 169 = *AE*, 1941, 153 = *AE*, 1951, 150 = Badie *et al.*, 1994, p. 173-179, n° 5). Elle était probablement composée de deux plaques de marbre d'un peu plus de 300 cm de largeur, pour 89 cm de hauteur et une épaisseur de 5,5 cm. L'épaisseur n'est certes pas comparable, mais on peut aussi légitimement penser que la première inscription de Vendevre-du-Poitou était plus épaisse et que son verso n'était pas poli. Ce ne serait donc que lors de sa réutilisation

45. On notera cependant que d'autres fragments de l'inscription sont plus épais, la quatrième plaque allant sans doute jusqu'à 5,6 cm d'épaisseur.

46. La conservation de l'inscription est fragmentaire, mais il semble bien que l'hypothèse d'une seule plaque soit la plus probable, puisqu'aucune lettre ne semble tronquée sur les nombreux fragments conservés.

47. Les reconstitutions émises par cet auteur sont parfois sujettes à caution, mais on ne peut pas pour autant négliger la qualité de son travail sur le support des inscriptions. On notera par ailleurs que les plaques jointives de 300 cm x 58-60 cm (environ 10 pieds romains x 2 pieds romains) étaient très employées à Avenches, comme dans l'inscription 7159.

48. Le cadre de bois qui a servi à la restauration des inscriptions empêche de mesurer avec précision l'épaisseur des plaques, mais on peut sans doute l'estimer à 6-7 cm. Il est par ailleurs impossible d'observer leur verso ou de repérer leur mode de fixation dans leur état actuel (observations personnelles).

que ce polissage aurait eu lieu et aurait significativement réduit l'épaisseur de la plaque (fig. 17). Quant à la hauteur de l'inscription de Saint-Bertrand-de-Comminges, elle montre qu'un module de 3 pieds était utilisé ailleurs en Aquitaine pour les inscriptions sur plaque de marbre.

Ces quelques exemples indiquent qu'il arrivait que des inscriptions soient gravées sur une seule plaque mesurant entre 250 cm et 300 cm de largeur, dans les provinces gauloises ou germaniques. Il n'est donc pas interdit de penser que la première inscription des Tours Mirandes ait occupé un tel support, qui fut retaillé par la suite lors de son emploi. L'autre option serait que l'inscription se soit répartie entre deux ou trois plaques, ce qui est sans doute préférable dans l'hypothèse probable d'une dédicace plus large à Apollon Auguste. Le fait qu'aucune trace de séparation entre ces plaques n'ait été conservée peut être dû aux aléas de la conservation ; il ne faut pas oublier que nous n'avons en notre possession que 10 % à 20 % de l'inscription originelle.

L'INSCRIPTION, LE SANCTUAIRE, LE VICUS ET LA CITÉ

Il semble certain que ces deux inscriptions fassent référence à la dédicace (d'une partie) d'un sanctuaire qui associait étroitement le « culte impérial » à une autre divinité, dans une agglomération désignée explicitement comme *vicus*. La monumentalité de ce grand sanctuaire s'explique en partie par ce statut particulier, qui fait de Vendevre-du-Poitou une sorte de quartier urbain « détaché » dans le territoire de la cité des Pictons⁴⁹. Dès lors, il n'y a pas à s'étonner de l'implication des notables dans l'aménagement du sanctuaire, puisqu'il s'agit bien là d'un culte public des Pictons, ce qu'indique également l'inscription du théâtre de Vendevre-du-Poitou, dont il est utile de reprendre le texte ici (*AE*, 1967, 303 ; Aucher, Aucher-Sire, 1986 ; Hiernard, 1986b) (fig. 23) :

[---RE]I · P V B[L]ICAE P[ICTON(VM)]
[---]NĒPOS · SACERD[OS ---]
[--- DONI]S · MILITARIB(VS) DO[NA]T[V]S
[---THE]ATRVM DE SV[O D]ON'AVIT
[---]CONSVM[MAVIT]

49. Cf. Le Roux, 1992-1993, p. 156 : « il s'agit seulement d'une portion d'espace urbanisée, détachée topographiquement, mais non structurellement, de l'agglomération centrale ».



Fig. 23 – Dessin des fragments de l'inscription du théâtre de Vendevre-du-Poitou (d'après Aucher, Aucher-Sire, 1986, p. 581 et 583, fig. 6 et 7 ; proposition de montage : B. Goffaux, Université de Poitiers).

L'inscription était gravée sur plusieurs blocs de calcaire jaunâtre, et la hauteur de ses lettres s'échelonnait entre 13,5 cm à la première ligne et 11,5 cm à la cinquième et dernière ligne. Il semble bien que l'on se trouve à proximité du bord droit (non conservé) de l'inscription, ce que suggèrent le faible espacement des caractères, la ligature et la largeur réduite du T final à la ligne 4. La partie manquante, à gauche, est sans doute assez importante, puisqu'elle devait reprendre le prénom et le nom de l'évergète, et peut-être une filiation. Cet individu, qui avait reçu des décorations militaires, appartenait très probablement à l'ordre équestre, ce qui cadrerait bien avec la prêtrise qu'il avait exercée, soit dans sa cité, soit au confluent ; la lacune à la fin de la deuxième et au début de la troisième ligne nous empêche de le déterminer, mais la place semble convenir pour une titulature au confluent, du type *sacerd(os) arens(is)*, que l'on retrouve notamment chez les Pétrucoros (*ILA Pétrucoros*, 9 et 16). Une autre possibilité serait d'y lire *sacerdos arae*, bien attesté au confluent (*CIL*, XIII, 1719 ; *AE*, 1992, 1240) ou chez les Cadurques (*CIL*, XIII, 1541) et les Sénons (*CIL*, XIII, 2940) ; dans ce cas-ci, la titulature se poursuivrait à la ligne suivante. Enfin, il n'est pas exclu non plus que l'on y trouve *sacerdos Rom(ae)* ou *sacerd(os) Romae*, la titulature continuant ici aussi à la ligne suivante.

Quel qu'ait été le lieu d'exercice de cette prêtrise, c'est la première ligne qui retiendra notre attention ici : on y retrouve une mention de la *res publica P[icton(um)]*, au génitif ou au datif, et il est possible que l'inscription ait été dédiée à une divinité et/ou au *numen* de l'empereur, et pour l'usage de la *res publica*, selon le modèle bien attesté à Nérises-Bains (*CIL*, XIII, 1376-1378). Le contexte est clairement civique et les monuments du sanctuaire des Tours Mirandes appartiennent, de toute évidence, à un culte poliade.

Dans un tel contexte, il n'est guère étonnant que les deux faces de la plaque de marbre que nous publions renvoient également aux évergésies qui avaient permis la réalisation d'une partie du sanctuaire. En outre, ces textes témoignent nécessairement de l'existence de deux phases dans cette monumentalisation, la seconde permettant sans doute au moins l'achèvement (?) de la basilique du sanctuaire et la mise en place d'une nouvelle décoration, tandis que la première a peut-être vu la consécration d'un ou de plusieurs temples, éventuellement accompagnés de leur(s) autel(s), et la réalisation d'un portique. La basilique désignée par la seconde inscription peut vraisemblablement être identifiée avec l'édifice de 18,40 m x 12,10 m, situé au nord du couronnement monumental et doté d'un système de chauffage rayonnant (Potut, 1969, p. 43-47). Ces basiliques de sanctuaire sont attestées à plusieurs reprises en Gaule et servaient d'annexes à l'espace sacré proprement dit, sans doute pour la tenue de réunions, ce qui cadrerait bien avec le système de chauffage installé à Vendevre-du-Poitou (Aupert *et al.*, 1998, p. 57-58 ; Van Andringa, 2002, p. 110-112 ; Bouet dir., 2003, p. 147-150).

Par ailleurs, le remploi de la plaque implique nécessairement que l'édifice sur lequel la première inscription était affichée fut détruit ou largement transformé, ou éventuellement que la seconde inscription prit place à l'emplacement même de la première, dans le cas peu probable d'un remploi de l'intégralité du support. Cette dernière hypothèse soulève cependant des questions en raison des différences de mise en page entre les deux textes, qui n'étaient manifestement pas conçus pour être vus ou lus depuis un même point de vue, mais également en termes de droit, l'inscription mentionnant une restauration ne pouvant déplacer les inscriptions des premiers constructeurs (Callistrate, *Digeste*,

L, 10, 7, 1)⁵⁰. Il est donc préférable de l'écartier, et de penser que l'intervention commémorée dans la seconde inscription était assez importante, voire radicale, pour permettre le remploi du support de la première, ce que cherche d'ailleurs à communiquer un texte décrivant dans le détail les opérations effectuées⁵¹.

Malheureusement, le dégagement des édifices à l'aide de moyens mécaniques et la focalisation des recherches sur l'architecture monumentale et la planimétrie n'ont pas permis de fixer de chronologie précise pour les aménagements du sanctuaire : il n'est donc guère possible de confronter données épigraphiques et stratigraphiques. Tout au plus un sondage effectué en 1994 au pied de l'escalier axial présenterait-il un mobilier tibéro-claudien, ce qui fournirait un *terminus post quem* pour la construction du couronnement monumental, si du moins on pouvait être sûr qu'il s'agit bien là du matériel le plus récent (Sire, 1994 ; Jouquand, Pfof, 2001, p. 19).

De ce fait, même en posant l'hypothèse que l'inscription ait été découverte dans le secteur qu'elle occupait lors de son remploi dès la seconde moitié du II^e s., rien ne permet de déterminer à quels édifices se rapportait précisément ce second texte, sauf peut-être dans le cas des structures de plan basilical. Quant à la première inscription, on constatera que sa chronologie pourrait cadrer avec celle offerte par le sondage de 1994, ce qui n'est cependant pas suffisant pour valider une datation, ni même pour suggérer que l'inscription désignait ce monument. Il faut donc souhaiter que de nouveaux sondages ou de nouvelles fouilles permettent de mieux percevoir la chronologie des réalisations dans cette partie du site pour tenter la périlleuse confrontation entre données archéologiques et sources épigraphiques⁵².

Notre méconnaissance de la chronologie des réalisations au sanctuaire des Tours Mirandes ne nous empêche cependant pas d'inscrire les réalisations mentionnées sur la face b

50. Ce paragraphe de Callistrate, juriste sévérien, renvoie à un sénatus-consulte malheureusement non daté (Jacques, 1984, p. 778-779), et l'on ne peut savoir s'il s'appliquait à l'époque où l'inscription de Vendevre-du-Poitou fut remployée.

51. On ne peut complètement exclure que les deux inscriptions ne renvoient pas au même secteur du sanctuaire, tout en provenant de la même agglomération.

52. Les nouvelles fouilles entreprises depuis 2010 par Johan Durand, au sud de l'esplanade occidentale du sanctuaire, permettront peut-être de mieux interpréter la chronologie générale du site, mais ce sont bien des fouilles dans la zone du couronnement monumental qui sont encore nécessaires, notamment sous l'emprise de l'ancien chemin vicinal qui a été épargné par les fouilles destructrices des années 1960-1970.

dans le cadre d'aménagements plus larges, bien attestés par l'épigraphie, vers la seconde moitié du II^e s., dans les sanctuaires de *vicus* du nord et du nord-est de l'Aquitaine, notamment chez les Bituriges Cubes. Ainsi, à Vendœuvres-en-Brenne, une inscription mutilée mais consacrée à une déesse (*deae*) nous apprend que deux évergètes, dont un au moins avait exercé la fonction de duumvir à deux reprises et de *flamen*, ont offert divers aménagements, parmi lesquels plusieurs basiliques, des *diribitoria* et des portiques débouchant sur un *forum* (*CIL*, XIII, 11151 ; Héron de Villefosse, 1909). La nature exacte du site nous est inconnue, mais l'inscription se partage entre dédicace à une divinité, sans doute pour l'usage des *vicani* (l. 1-2), présentation et cursus des évergètes (l. 3-5 ?) et description des réalisations (l. 5-8). Le texte, un peu moins verbeux que celui de Vendevre-du-Poitou, n'en suit pas moins un même plan et adopte les mêmes proportions entre les différentes parties.

À Nérès-les Bains, dans le *vicus* de *Neriomagus*, chez les Bituriges Cubes, deux inscriptions jumelles dont le texte est un peu mieux conservé commémorent les évergésies de L. Iulius Equester, qui fut duumvir à deux reprises, flamine de Rome et d'Auguste et sans doute *flamen p[er]petuus*, associé à ses fils Cimber et Equester, qui avaient également été flamines (*CIL*, XIII, 1376-1377). Le texte commence par une dédicace aux *numina* impériaux et au dieu Nerius, pour l'usage de la *res publica* des Bituriges Cubes, et sans doute des *vicani* (l. 1), suivie de la présentation des évergètes et de leur cursus (l. 2-3) et d'une longue description de leurs réalisations (l. 4-5). Celle-ci comprenait au moins des *tabernae* et les portiques entourant les bassins de captation des eaux thermales (*fontes*), accompagnés d'une riche décoration, auxquels on peut sans doute adjoindre les *diribitoria* mentionnés sur une autre inscription décrivant l'évergésie du même bienfaiteur (*CIL*, XIII, 1378). Comme à Vendevre-du-Poitou, l'inscription, consacrée à une divinité, est assez prolixe et détaille les réalisations des évergètes, qui comprenaient divers aménagements autour du sanctuaire thermal, très imparfaitement connu par l'archéologie (Desnoyers, 1982), ce qui n'est pas sans rappeler la situation à Vendevre-du-Poitou, où un édifice, construit sur hypocauste et peut-être à vocation thermique, est voisin du monument circulaire situé au centre de l'esplanade monumentale (Potut, 1972 ; Durand, 2009, vol. 1, p. 62-64).

La parenté entre ces textes est frappante : les évergètes présentent un profil similaire de haut notable municipal et il est fait mention, sur au moins deux textes, des *vicani* auxquels s'adresse en partie la libéralité des bienfaiteurs, le tout dans un contexte religieux bien défini par la formule initiale.

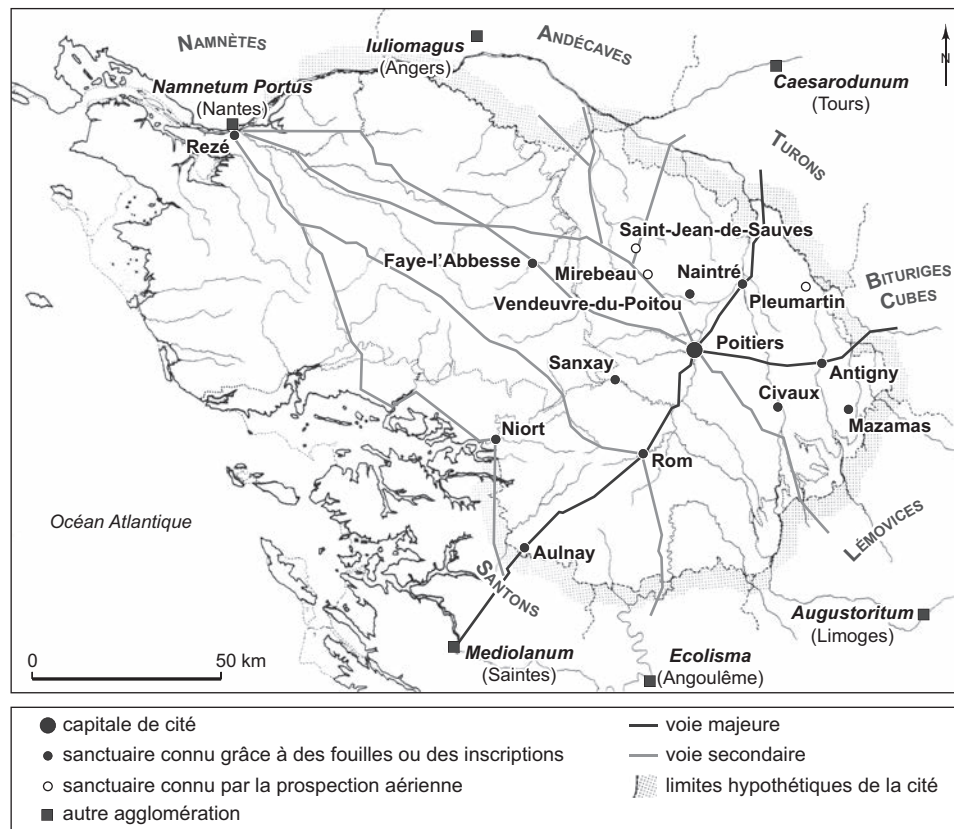


Fig. 24 – Localisation des sanctuaires sur le territoire picton
(fond de carte : J. Hiernard, Université de Poitiers ; DAO : C. Gasset).

Tous font mention de réalisations d'ampleur, accentuées par le style démonstratif voulu par l'époque et par le contexte évergétique, qui correspondent très probablement à des réaménagements et une monumentalisation d'une partie des sanctuaires.

La seconde inscription du sanctuaire des Tours Mirandes s'inscrit donc dans une série, mais n'en est pas moins singulière, puisqu'elle est gravée sur un support très noble, une plaque de marbre blanc de très belle facture, qui contraste avec les pierres calcaires moins luxueuses utilisées chez les Bituriges Cubes. Ce support renvoie à la première inscription, qui trouve beaucoup moins de parallèles immédiats. Au-delà de notre méconnaissance de son contenu, liée à son état de conservation et à sa monumentalité, il faut constater son caractère exceptionnel, car on ne trouve à notre connaissance pas d'agglomération ayant livré une épigraphie sur marbre de ce type pour le I^{er} s. en Aquitaine, en dehors des chefs-lieux de cité. En sortant du strict registre épigraphique, on peut néanmoins constater que la monumentalisation des sanctuaires est, quant à elle, bien

en marche dans la province, dès la période julio-claudienne (Van Andringa, 2002, p. 87-103 ; Bouet, Tassaux, 2005).

Chez les seuls Pictons, nous manquons encore d'une étude globale sur les différents sanctuaires du territoire, leur typologie ou leur répartition. On sait combien ce territoire est vaste et contrasté, et combien le réseau des agglomérations est différencié (Hiernard, 1996), ce qui ne pouvait avoir qu'un impact sur le maillage des sanctuaires (fig. 24). On reconnaît en tout cas plusieurs sanctuaires de confins, comme celui de la Garenne à Aulnay en Charente-Maritime (Doulan, 2004 et 2006) et ceux de Mazamas à Saint-Léomer (Vezeaux de Lavergne *et al.*, 1999), de Pleumartin (Ollivier, 1983, p. 72 ; Papinot *et al.*, 1989, p. 305), du Gué de Sciaux à Antigny dans la Vienne (Richard, 1989a, 1989b et 1991) et peut-être aussi celui d'Antran dans la Vienne (Pautreau dir., 1999, p. 11-12)⁵³, et l'on ne peut qu'être frappé par la « couronne » de grands

53. On ne peut déterminer si les vestiges d'Antran sont à rattacher à la cité des Pictons ou à celle des Turons. Sur ces questions de territoire, voir Hiernard, 2001.



Fig. 25 – L'inscription de Poitiers dédiée au numen des Augustes et à la Tutela d'Apollon Matuix (cliché : C. Vignaud, Musées de Poitiers).

sanctuaires entourant la capitale, *Lemonum*, dans un rayon de 20 à 40 km : outre Vendevre-du-Poitou, on peut signaler le Vieux Poitiers à Naintré (Bourgeois, 2000, p. 167 ; Belliard *et al.*, 2002, p. 7-9), Civaux (Boissavit-Camus *et al.*, 1990, p. 70-74), Sanxay (Aupert, 1992 et 2005 ; Aupert *et al.*, 1992), Saint-Jean-de-Sauves (Ollivier, 1989 ; Papinot *et al.*, 1989, p. 300-301) et Mirebeau (Belliard, 2003, p. 58-60), sans compter Rom (Dieudonné-Glad, 2008), à peine plus éloigné. On retrouve là le contraste bien signalé entre les terrains sédimentaires de l'est du territoire, concentrant la capitale de cité et sa « couronne » de sanctuaires, et les massifs anciens de l'ouest, plus marginalisés, où l'on ne peut guère signaler que les sanctuaires de Pain Perdu à Niort (Hiernard, Simon-Hiernard, 1996, p. 235-238) et des Crânières à Faye-l'Abbesse dans les Deux-Sèvres (*id.*, p. 165-167), ou les éventuels temples de Rezé en Loire-Atlantique (Provost, 1996, p. 351-353 ; Deschamps, Pirault, 1999, p. 39).



Fig. 26 – La plaque de marbre du sanctuaire du Gué de Sciaux, dédiée à Auguste et à Apollon (cliché : J.-C. Cédelle, photothèque du musée d'Histoire et d'Archéologie de Chauvigny).

La chronologie de la plupart de ces agglomérations est mal assurée, mais les quelques exemples mieux connus témoignent d'un aménagement et d'une monumentalisation des sanctuaires à l'époque julio-claudienne. Ainsi, au Gué de Sciaux, à 40 km à l'est de *Lemonum*, les interventions sont modestes, mais le temple en bois de la zone 12.3 fut élevé et décoré d'enduits en partie polychromes à cette époque (Richard, 1989a, p. 29-32, p. 96-97 et p. 199-200 ; Richard, 1991, p. 21 ; Van Andringa, 2002, p. 93 et p. 97). Autre sanctuaire de confins, le temple double de Mazamas à Saint-Léomer est peut-être à ranger lui aussi, pour sa deuxième phase, à la fin de l'époque julio-claudienne (Vezeaux de Lavergne, 1999, p. 143-144).

La documentation en provenance de l'agglomération de Vieux Poitiers à Naintré, située environ 25 km au nord-est du chef-lieu de cité, offre sans doute un parallèle plus éclairant, d'un point de vue urbanistique et architectural, mais on ne peut malheureusement pas dater les structures qui entouraient le théâtre au nord et à l'ouest, et qui appartenaient probablement au sanctuaire associé. On notera cependant que le théâtre fut probablement élevé vers le milieu du I^{er} s. (Bourgeois, 2000, p. 167 ; Belliard *et al.*, 2002, p. 7-9), et qu'il est vraisemblable que le sanctuaire ait fait partie du même programme monumental.

Ce sont cependant les édifices de l'agglomération de Sanxay, localisée à 25 km à l'ouest de Poitiers, qui offrent les parallèles les mieux datés. Ainsi, le sanctuaire dit thermal a commencé à être édifié à la fin de l'époque julio-claudienne (Aupert, 1992, p. 164-165 ; Aupert *et al.*, 1992, p. 50-54), tandis que le sanctuaire occidental, composé d'un temple octogonal entouré d'un péribole, a été réalisé, dans son deuxième état, sous le règne de Claude au plus tôt (Aupert, 1992, p. 165-166 et 2005, p. 298-299 ; Aupert *et al.*, 1992, p. 73-89). Une

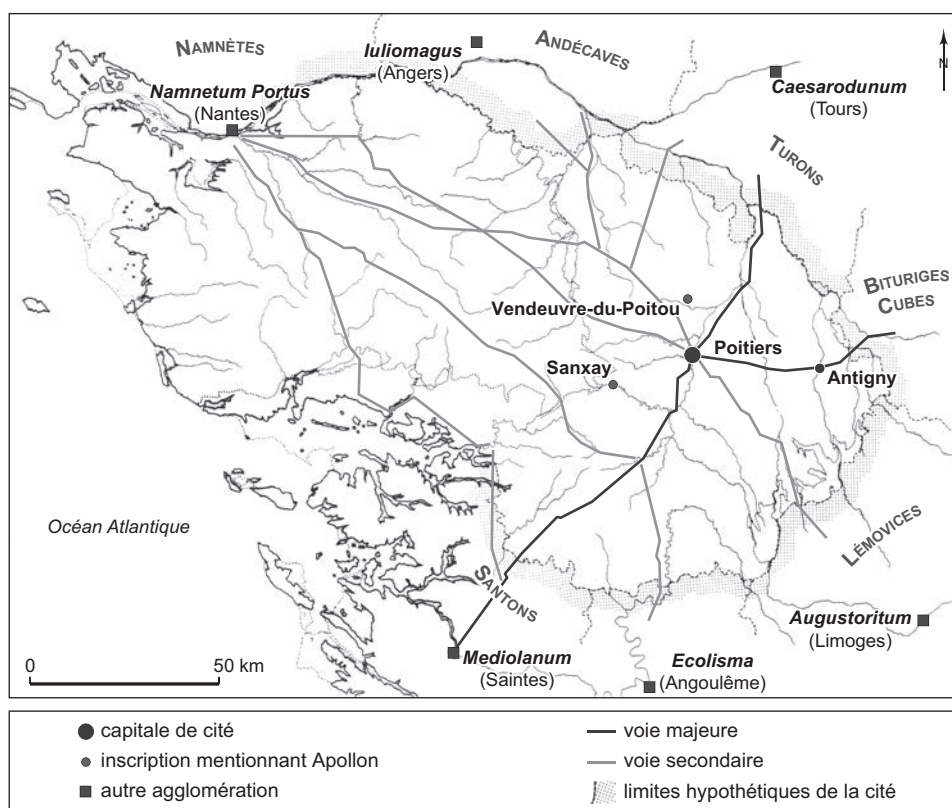


Fig. 27 – Localisation des inscriptions dédiées à Apollon dans la cité des Pictons (fond de carte : J. Hiernard, Université de Poitiers ; DAO : C. Gasset).

architecture monumentale de qualité est ainsi bien attestée pour deux temples d'une agglomération des Pictons à la fin de l'époque julio-claudienne, et l'on peut d'ailleurs se demander si les découvertes épigraphiques mal enregistrées lors des fouilles de 1881-1883 à Sanxay ne comportaient pas d'inscriptions semblables à celle de Vendevre-du-Poitou (Héron de Villefosse, 1885 ; Espérandieu, 1889). Le peu qui en a été préservé, notamment des fragments d'architrave, semble néanmoins indiquer une probable consécration du sanctuaire de Sanxay à Apollon (*CIL*, XIII, 1172), et la nouvelle lecture de l'inscription de Vendevre-du-Poitou nous permet sans doute d'insister sur l'importance revêtue par cette divinité dans le panthéon des Pictons. Apollon, éventuellement qualifié de Matuix ou Matuicis, est en effet bien attesté sur un bas-relief anépigraphique (Hiernard, 1985, p. 50) et sur une base de statue découverte près du rempart de *Lemonum* (*ILTG*, 156) (fig. 25), mais également sur une petite plaque⁵⁴ mise au jour lors des fouilles au Gué de Sciaux (Richard, 1989b ; *AE*, 1990, 718, dont la lecture doit

54. Acquisition FRAM, 2004, collection du musée d'Histoire et d'Archéologie de Chauvigny, n° d'inv. 9891503.

être corrigée : *Aug(usto) · et · Apo[llini] / marmo[ariu]*) (fig. 26). On remarquera par ailleurs que l'inscription de la capitale est dédiée au *numen* des Augustes et à la *Tutela* d'Apollon Matuix ou Matuicis : le dieu est ainsi associé à la divinité protectrice des communautés (Van Andringa, 2002, p. 198), et il ne serait guère étonnant que cette combinaison inédite en Gaule renvoie au caractère tutélaire d'une des divinités principales de la cité, Apollon, présent à la fois dans le chef-lieu et dans trois sanctuaires de son territoire (fig. 27). Ces indices sont suffisamment convergents pour penser qu'il s'agissait bien d'une des divinités poliades principales, à l'instar de Mars Mullo, dans les cités du Centre-Ouest situées directement au nord de la Loire, ou d'autres Mars gallo-romains (Van Andringa, 2002, p. 141-149). Le panthéon de la cité des Pictons viendrait ainsi s'enrichir d'une nouvelle divinité poliade, puisqu'Alain Tranoy avait déjà suggéré en son temps un tel statut pour Minerve (Tranoy, 1986)⁵⁵.

55. La documentation rassemblée pour Minerve est cependant hétérogène, et l'on attend encore que des inscriptions puissent témoigner de sa diffusion en dehors de la capitale de cité, où un culte public semble clairement attesté.

La plaque opisthographe publiée dans ces lignes pourrait ainsi renvoyer à deux phases de l'aménagement du sanctuaire des Tours Mirandes, probablement à l'époque julio-claudienne (ou peu après), et dans la seconde moitié du II^e s. ou au début du III^e s., qui ne sont pas sans parallèles dans les agglomérations d'Aquitaine en général, et du territoire picton en particulier. La consécration possible du temple à Apollon nous permet en outre de mieux saisir l'organisation religieuse de la cité à travers son territoire, et il reste à

espérer que des fouilles ou sondages nouveaux permettront, sinon de retrouver de nouveaux fragments de l'inscription (ce qui reste possible, une bonne partie des découvertes se situant en bordure de l'aire de fouilles), au moins de vérifier les hypothèses chronologiques que nous émettons à partir d'un matériel encore très lacunaire. Si notre interprétation se trouvait confirmée, le dossier picton ouvrirait de nouvelles perspectives sur les dynamiques religieuses à l'œuvre dans les cités d'Aquitaine sous le Haut-Empire.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AE	<i>L'Année épigraphique.</i>
BAR	British Archaeological Report.
CAG	<i>Carte archéologique de la Gaule.</i>
CIL	<i>Corpus Inscriptionum Latinarum.</i>
EFR	École française de Rome.
ILA Bordeaux	<i>Inscriptions latines d'Aquitaine, Bordeaux.</i>
ILA Petrucores	<i>Inscriptions latines d'Aquitaine, Petrucores.</i>
ILA Santons	<i>Inscriptions latines d'Aquitaine, Santons.</i>
ILTG	<i>Inscriptions latines des Trois Gaules.</i>
ILTun	<i>Inscriptions latines de Tunisie.</i>
LIMC	<i>Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae.</i>
RACF	<i>Revue archéologique du Centre de la France.</i>
SRA	Service régional de l'archéologie.

AUCHER M., AUCHER-SIRE M.-R.

1986 : « Le théâtre gallo-romain des Tours-Mirandes à Vendeuve-du-Poitou (Vienne) », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e série, XIX, p. 573-584.

AUPERT P.

1992 : « Sanxay (Vienne) », in *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule : histoire et archéologie, Actes du I^{er} colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 sept. 1990*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 6), p. 163-166.

2005 : « Sanxay », in *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne : organisation et exploitation des espaces provinciaux, Actes du IV^e colloque Aquitania, Saintes, 11-13 sept. 2003*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 13), p. 297-299.

AUPERT P., FINCKER M., TASSAUX F.

1998 : « Agglomérations secondaires de l'Aquitaine atlantique », in GROS P. (DIR.), *Villes et campagnes en Gaule romaine, Actes du 120^e congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, section archéologie et histoire de l'art, Aix-en-Provence, 23-25 oct. 1995*, Paris, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 45-69.

AUPERT P. avec la collab. de HIERNARD J., FINCKER M.

1992 : *Sanxay : un grand sanctuaire rural gallo-romain*, Paris, Imprimerie nationale et Ministère de la Culture et de la Communication (coll. *Guides archéologiques de la France*, 25), 112 p.

BADIE A., SABLAYROLLES R., SCHENCK J.-L.

1994 : *Saint-Bertrand-de-Comminges - I - Le Temple du forum et le monument à enceinte circulaire*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. *Études d'archéologie urbaine*), 223 p.

BASTIEN J.-L.

2007 : *Le Triomphe romain et son utilisation politique à Rome aux trois derniers siècles de la République*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 392), 482 p.

BEARD M.

2007 : *The Roman Triumph*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University, 434 p.

BELLIARD C.

2003 : « La prospection archéologique dans le nord du Haut-Poitou (Antiquité romaine) : premiers résultats concernant l'étude du milieu rural antique », *Bulletin de liaison et d'information de l'Association des archéologues de Poitou-Charentes*, 32, p. 52-61.

BELLIARD C., DIXNEUF D., MALÉCOT L.,**OLLIVIER A., TILHARD J.-L.**

2002 : *Céramiques gallo-romaines du Vieux-Poitiers (Naintré, Vienne)*, Chauvigny, Association des publications chauvinoises (coll. *Mémoires*, 22), 159 p.

BOISSAVIT-CAMUS B., PAPINOT J.-C.,**PAUTREAU J.-P.**

1990 : *Civaux : des origines au Moyen Âge*, Chauvigny, Association des publications chauvinoises, 119 p.

BOST J.-P.

2001 : « Élités et religion dans l'Aquitaine romaine du Haut-Empire : atouts et limites de l'enquête épigraphique », *Travaux d'archéologie limousine*, 21, p. 73-83.

2009 : « Élités et religion dans l'Aquitaine romaine du Haut-Empire : atouts et limites de l'enquête épigraphique », in *L'Empire romain et les sociétés provinciales*, Bordeaux, Ausonius, p. 275-297.

BOUET A. (DIR.)

2003 : *Thermae Gallicae : les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises*, Bordeaux, Ausonius et Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 11 ; *Mémoires*, 10), 761 p.

BOUET A., TASSAUX F.

2005 : « Les agglomérations secondaires d'Aquitaine à l'époque julio-claudienne », in *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne : organisation et exploitation des espaces provinciaux, Actes du IV^e colloque Aquitania, Saintes, 11-13 sept. 2003*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 13), p. 267-283.

BOURGEOIS L.

2000 : « De Vieux-Poitiers à Châtelleraut : le confluent de la Vienne et du Clain de l'Antiquité au Moyen Âge », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 5^e série, XIV/3-4, p. 163-194.

CAVALIER O. (DIR.)

2005 : *La Collection d'inscriptions gallo-grecques et latines du musée Calvet*, Paris, De Boccard, 2 vol., 348 p. et 231 pl.

CHASTAGNOL A.

1995 : « L'expression épigraphique du culte impérial dans les provinces gauloises », *Revue des Études anciennes*, 97, p. 593-614.

COLBERT DE BEAULIEU J.-B., FISCHER B.

1998 : *Recueil des inscriptions gauloises (RIG) -IV- Les Légendes monétaires*, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, 45), 564 p.

DELAMARRE X.

2007 : *Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris, Errance, 237 p.

DEPEYROT G.

2004 : *Le Numéraire celtique -III- De l'Atlantique aux Arvernes*, Wetteren, Moneta, 246 p.

DESCHAMPS S., PIRAULT L.

1999 : « Rezé : cité des Pictons », *Archéologia*, 353, p. 34-45.

DESNOYERS M.

1982 : « Nérès-les-Bains (Allier) : ville thermale gallo-romaine », in « Dossier : Médecine, villes d'eau, sanctuaires des eaux en Gaule dans l'Antiquité, 1^{re} partie - Les villes d'eau », *RACF*, 21, p. 145-168.

DEVIJVER H., DEMOUGIN S., RAEPSAET-CHARLIER M.-T.

2001 : *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum. Pars sexta : Laterculi Alarum-Cohortium-Legionum*, Louvain, Leuven University Press (coll. *Symbolae Facultatis litterarum et philosophiae Lovaniensis*, série A, 3), 237 p.

DIEUDONNÉ-GLAD N.

2008 : « Une agglomération routière antique : *Rauranum* (Rom, Deux-Sèvres) : état des recherches », in « Dossier : Bulletin de la Société française d'archéologie classique, XXXVIII, 2006-2007 », *Revue archéologique*, 45, p. 206-217.

DI STEFANO MANZELLA I.

1987 : *Mestiere di epigrafista: guida alla schedatura del materiale epigrafico lapideo*, Rome, Quasar (coll. *Vetera*, 1), 315 p.

DI VITA ÉVRARD G., BÉRARD F.

2007 : « Mercure à Ribemont-sur-Ancre (Somme) », *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, 18, p. 419-421.

DONDIN-PAYRE M.

1999 : « Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (DIR.), *Cités, municipes,*

colonies, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. Histoire ancienne et médiévale, 53), p. 127-230.

2006 : « Sanctuaires publics et territoires civiques : réflexions à partir de l'exemple du Bois l'Abbé (cité des Ambiens) », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (DIR.), *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Le Livre Timperman, p. 135-158.

DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (DIR.)

2001 : *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 798 p.

DOULAN C.

2004 : « Le sanctuaire de la Garenne à Aulnay-de-Saintonge (Charente-Maritime) : aspects architecturaux », *Aquitania*, 20, p. 69-83.

2006 : « Un sanctuaire gallo-romain à Aulnay (Charente-Maritime) », in BROUQUIER-REDDÉ V., BERTRAND E., CHARDENOUX M.-B., GRUEL K., L'HUILLIER M.-C. (DIR.), *Mars en Occident, Actes du colloque international, Le Mans, 4-6 juin 2003*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. Archéologie et culture), p. 159-165.

DURAND J.

2009 : *Recherches sur l'agglomération antique des Tours-Mirandes (Vendœuvre-du-Poitou, Vienne)*, Mémoire de Master, Université de Poitiers, 2 vol., 210 p.

ESPÉRANDEU É.

1889 : « Une visite à Sanxay », *Revue poitevine et saintongeaise*, 6, p. 406-409.

FICHES J.-L. (DIR.)

2002 : *Les Agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon : projet collectif de recherche (1993-1999)*, Lattes, Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon (coll. Monographies d'archéologie méditerranéenne, 13-14), 2 vol., 994 p.

FINKE H.

1927 : « Neue Inschriften (Nachtrag zu *CIL* XIII) », *Bericht der römisch-germanischen Kommission des deutschen archäologischen Instituts*, 17, p. 198-231.

FISHWICK D.

2002 : *The Imperial Cult in the Latin West -III.2- The Provincial Priesthood*, Leyde, Brill, 324 p.

FREI-STOLBA R.

1994 : « Die Kaiserpriester am Altar von Lyon », in TERNES C.-M., BURKE P. F. JR. (DIR.), *Roman Religion in Gallia Belgica and the Germaniae, Actes des IV^e rencontres scientifiques de Luxembourg*, Luxembourg, Société des Antiquités nationales, p. 35-54.

GRASBY R. D.

1996 : « A Comparative Study of Five Latin Inscriptions: Measurement and Making », *Papers of the British School at Rome*, 64, p. 95-138.

2002 : « Latin Inscriptions: Studies in Measurement and Making », *Papers of the British School at Rome*, 70, p. 151-176.

HÉRON DE VILFOSSE A.

1885 : « Inscriptions romaines de Sanxay », *Revue poitevine et saintongeaise*, 1, p. 341-344.

1909 : « Inscription romaine de Vendœuvres-en-Brenne (Indre) », *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 8, p. 185-214.

HIERNARD J.

1985 : « La ville antique », in FAVREAU R. (DIR.), *Histoire de Poitiers*, Toulouse, Privat, p. 21-67.

1986a : « Numismatique et protohistoire : existe-t-il un monnayage picton ? », in DUVAL A., GOMEZ DE SOTO J. (DIR.), *Actes du VIII^e colloque sur les âges du Fer en France non méditerranéenne, Angoulême, 18-20 mai 1984*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 1), p. 113-121.

1986b : « Appendice : à propos de la dédicace du théâtre des Tours-Mirandes », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, 4^e série, XIX, p. 585-586.

1996 : « Le premier réseau à caractère urbain du centre-ouest de la Gaule », in GUIGNET P., HIERNARD J. (DIR.), *Les Réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de l'Antiquité à nos jours, Actes du colloque de GERHICO, Poitiers, 13-15 mai 1993*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest (coll. Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers, 5^e série, III ; Suppl. au *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*), p. 35-56.

2001 : « Les limites du Poitou dans l'Antiquité », in « Espaces, limites, frontières : Centre-Ouest français, Acadie, Actes de la table ronde, Poitiers, mai 1998 », *Les Cahiers du GERHICO*, 2, p. 47-56.

HIERNARD J., SIMON-HIERNARD D.

1996 : *Les Deux-Sèvres*, Paris, Académie des

- inscriptions et belles lettres (coll. CAG, 79), 399 p.
- HOLDER P. A.**
1980 : *Studies in the "Auxilia" of the Roman Army from Augustus to Trajan*, Oxford, BAR (coll. BAR International Series, 70), 352 p.
- JACQUES F.**
1983 : *Les Curateurs des cités dans l'Occident romain de Trajan à Gallien : études prosopographiques*, Paris, Nouvelles Éditions latines (coll. Études prosopographiques, 5), 400 p.
1984 : *Le Privilège de liberté : politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 76), 902 p.
- JOUQUAND A.-M., PFOST D.**
2001 : *Vendeuvre-du-Poitou (Vienne), les Tours Mirandes : sondages archéologiques à l'emplacement du monument circulaire*, Rapport de fouille d'évaluation archéologique déposé au SRA de Poitou-Charentes, 21 p.
- JUFER N., LUGINBÜHL T.**
2001 : *Les Dieux gaulois : répertoire des noms de divinités celtiques connus par l'épigraphie, les textes antiques et la toponymie*, Paris, Errance, 132 p.
- LACROIX J.**
2007 : *Les Noms d'origine gauloise : la Gaule des dieux*, Paris, Errance (coll. Les Hespérides), 286 p.
- LEPAGE M.**
1975 : *Le Sanctuaire gallo-romain des Tours Mirandes, Vendeuvre-du-Poitou*, Rapport de fouilles déposé au SRA de Poitou-Charentes, 54 p.
- LE ROUX P.**
1992-1993 : « Vicus et castellum en Lusitanie sous l'Empire », *Studia historica, Historia antiqua*, 10-11, p. 151-160.
1994 : « Vicus et castellum en Lusitanie sous l'Empire », in GORGES J.-G., SALINAS DE FRÍAS M. (DIR.), *Les Campagnes de Lusitanie romaine : occupation du sol et habitats, Table ronde internationale, Salamanca, 29-30 janv. 1993*, Madrid, Casa de Velázquez, p. 151-160.
- MANGARD M.**
1982 : « L'inscription dédicatoire du théâtre du Bois l'Abbé à Eu (Seine-Maritime) », *Gallia*, 40/1, p. 35-51.
- MANTEL É., DUBOIS S., DEVILLERS S.**
2006 : « Une agglomération antique sort de l'anonymat (Eu, « Bois l'Abbé », Seine-Maritime) : Briga ressuscitée », *Revue archéologique de Picardie*, 3/4, p. 31-50.
- MAURIN L.**
1978 : *Saintes antique : des origines à la fin du VI^e siècle après Jésus-Christ*, Saintes, Société d'archéologie et d'histoire de Charente-Maritime, 521 p.
- NICOLINI G.**
1973 : « Circonscription de Poitou-Charentes », *Gallia*, 31/2, p. 379-392.
1976 : « Les sanctuaires ruraux de Poitou-Charentes : quelques exemples d'implantation et de structure interne », in CHEVALLIER R. (DIR.), *Le Vicus gallo-romain, Actes du colloque de l'École normale supérieure, Paris, 14-15 juin 1976*, Tours, Université de Tours (coll. *Caesarodunum*, 11), p. 256-272.
- OELSCHIG S.**
2009 : *Kaleidoskop der Epigraphik: Katalog und Rekonstruktion der römischen Steininschriften von Avenches/Aventicum*, Avenches, Association Pro Aventico (coll. Documents du Musée romain d'Avenches, 16), 387 p.
- OLLIVIER A.**
1983 : « Le Châtelleraudais », *Bulletin de liaison et d'information de la direction régionale des Antiquités historiques de la région Poitou-Charentes*, 12, p. 71-72.
1989 : « Saint-Jean-de-Sauves », *Dossiers d'archéologie*, 134, p. 89.
- PAPINOT J.-C., FABIoux M., LÉVÊQUE F., LE MASNE DE CHERMONT N.,**
1989 : « Poitou-Charentes », *Gallia Informations*, 1989-2, p. 237-310.
- PAUTREAU J.-P. (DIR.)**
1999 : *Antran (Vienne) : un ensemble aristocratique du premier siècle*, Poitiers, Musées de la ville de Poitiers et Société des antiquaires de l'Ouest (coll. Regard sur les collections), 119 p.
- PICARD G.**
1981 : « Ostie et la Gaule de l'Ouest », *Mélanges de l'EFR-Antiquité*, 93/2, p. 883-915.
- POTUT C.**
1965 : *Les Tours Mirandes, Vendeuvre-du-Poitou*, Rapport de fouilles déposé au SRA de Poitou-Charentes, 11 p.
1969 : « Six ans de fouille à Vendeuvre-du-Poitou », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, X/1, p. 29-59.
1972 : *Les Tours Mirandes, conciliabulum gallo-romain, Vendeuvre-du-Poitou*, Rapport de fouilles déposé au SRA de Poitou-Charentes, 27 p.
- PROVOST M.**
1996 : « Nantes, Rezé et Angers : trois croissances urbaines différentes », in BEDON R. (DIR.), *Les Villes de la Gaule Lyonnaise, Actes du colloque de l'École normale supérieure, Paris, 1995*, Limoges, Presses universitaires de Limoges (coll. *Caesarodunum*, 30), p. 345-360.
- PROVOST M., CLIQUET D.**
1993 : *L'Euve*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. CAG, 27), 285 p.
- RAEPSAET-CHARLIER M.-T.**
1993 : *Diis deabusque sacrum : formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les Deux Germanies*, Paris, De Boccard, 100 p.
1999 : « Les institutions municipales dans les Germanies sous le Haut-Empire : bilan et questions », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (DIR.), *Cités, municipes, colonies*, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. Histoire ancienne et médiévale, 53), p. 271-352.
- RICHARD C.**
1989a : *Gué de Sciaux, Antigny/Vienne, une ville gallo-romaine : fouilles d'un sanctuaire*, Chauvigny, Société de recherches archéologiques de Chauvigny (coll. Mémoires, IV), 207 p.
1989b : « Plaques de marbre et dédicace apollinienne au Gué de Sciaux (Antigny, Vienne) », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 3/4, p. 247-258.
1991 : *Le Gué de Sciaux : fosses et céramiques tibéro-claudiennes (Antigny, Vienne, France)*, Chauvigny, Société de recherches archéologiques de Chauvigny (coll. Mémoires, VI), 154 p.
- RUGGIERO E. DE (DIR.)**
1895 : *Dizionario epigrafico di Antichità romane*, Rome, L. Pasqualucci Editore, vol. 1, 1087 p.
- SIRE M.-R.**
1994 : *Sanctuaire gallo-romain des Tours Mirandes (Vendeuvre-du-Poitou, Vienne) : programme H.15, campagne 1994*, Rapport de fouilles déposé au SRA de Poitou-Charentes, 26 p.
2008 : « 45 ans de prospections aériennes aux Tours-Mirandes (Vendeuvre-du-Poitou, Vienne) », *Le Pays chavinois*, 46, p. 99-137.
- SOLIN H., SALOMIES O.**
1994 (2^e éd.) : *Repertorium nominum gentilium*

et cognominum Latinorum, Hildesheim, Olms-Weidmann, 518 p.

TRANOY A.

1986 : « Minerve et la *civitas* des Pictons », *Revue des Études anciennes*, 88, p. 167-178.

VAN ANDRINGA W.

1996 : *Religion et cités en Gaule romaine sous le Haut-Empire*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse-II-Le Mirail, 2 vol., 446 p. et 132 p.

1998 : « Observations sur les associations de citoyens romains dans les Trois Gaules », *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, 9, p. 165-175.

2002 : *La Religion en Gaule romaine : piété et politique (I^{er}-III^e siècle apr. J.-C.)*, Paris, Errance (coll. Les Hespérides), 336 p.

2006 : « Un grand sanctuaire de la cité des Séquanes : Villards-d'Héria », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (DIR.), *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Le Livre Timperman, p. 121-134.

VEZEAUX DE LAVERGNE E. avec la collab. de NIBODEAU J.-P., PAILLET J.-L.

1999 : *Le Sanctuaire gallo-romain de Mazamas à Saint-Léomer (Vienne)*, Paris, De Boccard (coll. *Gallia romana*, 3), 234 p.

VIPARD P.

2009 : « À propos de la dédicace de la basilique du sanctuaire du *pagus Catuslouius* par P. Magnius Belliger à Bois l'Abbé (Eu, Seine-Maritime, France) », *Latomus*, 68/4, p. 972-980.